États financiers consolidés de

CGI INC.

Pour les exercices clos les 30 septembre 2024 et 2023

DÉCLARATION CONCERNANT LA RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE LA COMMUNICATION D'INFORMATION FINANCIÈRE

La direction de CGI inc. (la Société) est responsable de la préparation des états financiers consolidés et du rapport de gestion ainsi que de leur intégrité. Les états financiers consolidés sont préparés conformément aux Normes internationales d'information financière, telles qu'elles ont été publiées par l'International Accounting Standards Board, et comportent nécessairement des montants fondés sur les meilleures estimations et sur le jugement de la direction. L'information financière et d'exploitation présentée ailleurs dans le rapport de gestion est conforme aux états financiers consolidés connexes.

Afin de s'acquitter des responsabilités qui lui incombent en matière de fiabilité de l'information financière et de protection des actifs de la Société, la direction s'est dotée de systèmes de contrôle interne soutenus par des règles écrites d'éthique et de conduite professionnelle. Les états financiers consolidés et l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société sont soumis à des audits par un cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant, PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., dont le rapport est présenté ci-après. PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant nommé par les actionnaires de la Société sur recommandation du Comité d'audit et de gestion des risques du conseil d'administration, a réalisé des audits indépendants des bilans consolidés aux 30 septembre 2024 et 2023 et des états consolidés du résultat, du résultat global, des variations des capitaux propres et des flux de trésorerie pour les exercices clos les 30 septembre 2024 et 2023, ainsi que de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société au 30 septembre 2024.

Les membres du Comité d'audit et de gestion des risques du conseil d'administration, qui siègent tous à titre d'administrateurs indépendants de la Société, rencontrent régulièrement PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. ainsi que la direction pour discuter des contrôles internes dans le processus d'information financière et des questions relatives à l'audit et à l'information financière, et formulent des recommandations appropriées au conseil d'administration. PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. peut communiquer librement et en tout temps avec le Comité d'audit et de gestion des risques. Le conseil d'administration a examiné les états financiers consolidés ainsi que le rapport de gestion et les a approuvés.

François Boulanger Le président et chef de la direction

Le 5 novembre 2024

Steve Perron
Le vice-président exécutif et chef de la direction financière

RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Il incombe à la direction de la Société d'établir un contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière et d'en maintenir l'efficacité. Le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société consiste en un processus conçu, sous la supervision et avec la participation du président et chef de la direction ainsi que du vice-président exécutif et chef de la direction financière, de manière à fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et de la préparation des états financiers consolidés de la Société aux fins de publication, conformément aux Normes internationales d'information financière, telles qu'elles ont été publiées par l'International Accounting Standards Board (normes IFRS de comptabilité).

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société comprend des politiques et des procédures qui :

- ont trait à la tenue de dossiers décrivant avec exactitude et fidélité, et de manière raisonnablement détaillée, les opérations et les cessions d'actifs de la Société;
- fournissent l'assurance raisonnable que les opérations sont comptabilisées de manière appropriée pour permettre l'établissement des états financiers consolidés conformément aux normes IFRS de comptabilité, et que les encaissements et les décaissements de la Société sont effectués selon les autorisations de la direction et des administrateurs de la Société:
- fournissent l'assurance raisonnable que des mesures sont prises pour prévenir et déceler en temps opportun l'acquisition, l'utilisation ou la cession non autorisée d'actifs de la Société qui pourrait avoir une incidence importante sur les états financiers consolidés de la Société.

Tous les contrôles internes comportent des limites intrinsèques. Par conséquent, même lorsque le contrôle interne à l'égard de l'information financière a été jugé efficace, il ne peut fournir qu'une assurance raisonnable. Les projections de toute évaluation de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière pour des périodes ultérieures sont assujetties au risque que les contrôles internes deviennent inadéquats en raison de l'évolution des conditions, ou que le niveau de conformité aux politiques ou aux procédures diminue.

L'évaluation et la conclusion de la Société sur l'efficacité des contrôles internes à l'égard de l'information financière excluent les contrôles, politiques et procédures d'Aeyon LLC (Aeyon), dont le contrôle a été acquis le 13 septembre 2024. Les résultats d'Aeyon depuis la date d'acquisition représentaient 0,1 % des revenus pour l'exercice clos le 30 septembre 2024 et constituaient 3,2 % du total des actifs au 30 septembre 2024.

La direction, sous la supervision et avec la participation du président et chef de la direction ainsi que du vice-président exécutif et chef de la direction financière, a évalué l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société en fonction des critères établis dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework* (2013), publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission (COSO). Sur la base de cette évaluation, la direction a déterminé qu'au 30 septembre 2024, le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société était efficace.

L'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société au 30 septembre 2024 a été auditée par PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., un cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant, comme il est énoncé dans leur rapport figurant dans les présentes.

François Boulanger Le président et chef de la direction,

Le vice-président exécutif et chef de la direction financière,

Le 5 novembre 2024

RAPPORT DU CABINET D'EXPERTS-COMPTABLES INSCRIT INDÉPENDANT

Au conseil d'administration et aux actionnaires de CGI inc.

Opinions sur les états financiers et le contrôle interne à l'égard de l'information financière

Nous avons effectué l'audit des bilans consolidés ci-joints de CGI inc. et de ses filiales (la Société) aux 30 septembre 2024 et 2023, et des états consolidés du résultat, du résultat global, des variations des capitaux propres et des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que des notes annexes (collectivement, les états financiers consolidés). Nous avons également effectué l'audit du contrôle interne de la Société à l'égard de l'information financière au 30 septembre 2024 selon les critères établis dans le document *Internal Control – Integrated Framework* (2013), publié par le Committee of Sponsoring Organizations (COSO) de la Treadway Commission.

À notre avis, les états financiers consolidés susmentionnés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société aux 30 septembre 2024 et 2023, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière, telles qu'elles ont été publiées par l'International Accounting Standards Board. De plus, à notre avis, la Société maintenait, dans tous ses aspects significatifs, un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière au 30 septembre 2024, selon les critères établis dans le document *Internal Control – Integrated Framework* (2013), publié par le COSO.

Fondement des opinions

La direction de la Société est responsable de ces états financiers consolidés, du maintien d'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière et de l'appréciation qu'elle fait de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière, qui est présentée dans le Rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière ci-joint. Notre responsabilité consiste à exprimer des opinions sur les états financiers consolidés de la Société et sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société sur la base de nos audits. Nous sommes un cabinet d'experts-comptables inscrit auprès du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis) (PCAOB) et sommes tenus d'être indépendants de la Société conformément aux lois fédérales américaines sur les valeurs mobilières et aux règles et règlements applicables de la Securities and Exchange Commission et du PCAOB.

Nous avons effectué nos audits selon les normes du PCAOB. Ces normes requièrent que nous planifiions et réalisions les audits de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent d'erreurs ou de fraudes, et à évaluer si un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière a été maintenu dans tous ses aspects significatifs.

RAPPORT DU CABINET D'EXPERTS-COMPTABLES INSCRIT INDÉPENDANT (suite)

Fondement des opinions (suite)

Nos audits des états financiers consolidés ont compris la mise en œuvre de procédures en vue d'évaluer les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent d'erreurs ou de fraudes, et la mise en œuvre de procédures en réponse à ces risques. Ces procédures ont compris le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers consolidés. Nos audits ont également compris l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés. Notre audit du contrôle interne à l'égard de l'information financière a compris l'acquisition d'une compréhension du contrôle interne à l'égard de l'information financière, une évaluation du risque de l'existence d'une faiblesse significative, ainsi que des tests et une évaluation de l'efficacité de la conception et du fonctionnement du contrôle interne à l'égard de l'information financière, en fonction de l'évaluation du risque. Nos audits ont également compris la mise en œuvre des autres procédures jugées nécessaires dans les circonstances. Nous estimons que nos audits constituent un fondement raisonnable à nos opinions.

Comme indiqué dans le Rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière, la direction a exclu Aeyon LLC (Aeyon) de son évaluation du contrôle interne à l'égard de l'information financière au 30 septembre 2024, parce que l'entreprise a été acquise par la Société dans le cadre d'un regroupement d'entreprises le 13 septembre 2024. Nous avons également exclu Aeyon de notre audit du contrôle interne à l'égard de l'information financière. Aeyon est une filiale dont le total des actifs et le total des produits des activités exclus de l'évaluation de la direction et de notre audit du contrôle interne à l'égard de l'information financière représentent respectivement 3,2 % et 0,1 % des montants connexes présentés dans les états financiers consolidés pour l'exercice clos le 30 septembre 2024.

Définition et limites du contrôle interne à l'égard de l'information financière

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une entité est un processus conçu pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux principes comptables généralement reconnus. Le contrôle interne à l'égard de l'information financière comprend les principes et procédures qui : i) concernent la tenue de dossiers suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des opérations et des cessions d'actifs de l'entité; ii) fournissent une assurance raisonnable que les opérations sont inscrites comme il se doit pour établir les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus et que les encaissements et décaissements de l'entité ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration; et iii) fournissent une assurance raisonnable concernant la prévention ou la détection à temps de toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée d'actifs de l'entité qui pourrait avoir une incidence significative sur les états financiers.

En raison des limites qui lui sont inhérentes, il se peut que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas de prévenir ou de détecter certaines anomalies. De plus, toute projection du résultat d'une évaluation de son efficacité sur des périodes futures est exposée au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situation ou que le degré de conformité aux politiques ou aux procédures diminue.

Questions critiques de l'audit

La question critique de l'audit communiquée ci-après est la question soulevée au cours de l'audit des états financiers consolidés de la période considérée qui a été ou qui devait être communiquée au Comité d'audit et de gestion des risques et i) qui est liée à des comptes ou à des informations fournies qui sont significatifs par rapport aux états financiers consolidés; ii) pour laquelle nous avons dû porter des jugements particulièrement difficiles, subjectifs ou complexes. La communication de questions critiques de l'audit ne modifie en rien notre opinion sur les états financiers consolidés pris dans leur ensemble et, en communiquant la question critique de l'audit ci-après, nous n'exprimons pas d'opinion distincte sur la question critique de l'audit ou sur les comptes ou informations fournies auxquels elle se rapporte.

RAPPORT DU CABINET D'EXPERTS-COMPTABLES INSCRIT INDÉPENDANT (suite)

Questions critiques de l'audit (suite)

Comptabilisation des revenus – Estimations du total des coûts de la main-d'œuvre prévu dans le cadre des accords de services-conseils en management, services-conseils stratégiques en technologie de l'information (TI) et services d'intégration de systèmes à prix fixe

Comme il est présenté aux notes 3 et 29 des états financiers consolidés, la Société comptabilise les revenus tirés des accords de services-conseils en management, services-conseils stratégiques en TI et services d'intégration de systèmes à prix fixe selon la méthode du pourcentage d'avancement au fil du temps. Pour l'exercice clos le 30 septembre 2024, les revenus tirés des accords à prix fixe représentaient une part des revenus de services-conseils en management, services-conseils stratégiques en TI et services d'intégration de systèmes de la Société de 6 634 295 000 \$. Le choix de la méthode du pourcentage d'avancement des travaux exige que la direction exerce son jugement et repose sur la nature des services qui seront fournis. Comme l'indique la direction, la Société se fonde sur des estimations du total des coûts de la main-d'œuvre prévu, qui sont comparées aux coûts de la main-d'œuvre déjà engagés, pour mesurer le pourcentage d'avancement des travaux, qui détermine le pourcentage de revenus gagnés à ce jour. La direction révise régulièrement les estimations sous-jacentes du total des coûts de la main-d'œuvre prévu. La direction a indiqué que de nombreux facteurs peuvent avoir un effet sur les estimations du total des coûts de la main-d'œuvre prévu, y compris, sans toutefois s'y limiter, les modifications apportées à l'étendue des contrats, les jalons qui ne sont pas atteints selon l'échéancier et les complications dans l'exécution des travaux.

Pour déterminer que la mise en œuvre des procédures relatives à la Comptabilisation des revenus – Estimations du total des coûts de la main-d'œuvre prévu dans le cadre des accords de services-conseils en management, services-conseils stratégiques en TI et services d'intégration à prix fixe constituait une question critique de l'audit, nous nous sommes principalement appuyés sur les faits suivants : i) la direction exerce un jugement important dans l'établissement des estimations du total des coûts de la main-d'œuvre prévu; et ii) un jugement a dû être exercé et des efforts considérables ont été déployés pour mettre en œuvre des procédures permettant d'évaluer les estimations du total des coûts de la main-d'œuvre prévu, y compris les jugements de la direction concernant la capacité de la Société à évaluer de façon adéquate les facteurs pouvant avoir un effet sur les estimations du total des coûts de la main-d'œuvre prévu.

Pour traiter cette question, nous avons mis en œuvre des procédures et évalué les éléments probants nécessaires à la formulation de notre opinion globale sur les états financiers consolidés. Ces procédures ont consisté en des tests de l'efficacité des contrôles sur le processus de comptabilisation des revenus, y compris les contrôles sur l'établissement des estimations du total des coûts de la main-d'œuvre. Ces procédures ont également consisté en l'évaluation et en l'exécution de tests, par sondages, du processus appliqué par la direction pour établir les estimations du total des coûts de la main-d'œuvre prévu déterminé par la direction i) en exécutant des tests du total des coûts de la main-d'œuvre déjà engagés pour obtenir des éléments probants; ii) en comparant la somme du total des coûts de la main-d'œuvre déjà engagés et du total des coûts de la main-d'œuvre prévu pour la finalisation des travaux avec les coûts estimés; et iii) en évaluant le processus d'identification, en temps opportun, des facteurs pouvant avoir un effet sur le total des coûts de la main-d'œuvre prévu, y compris sans s'y limiter, les modifications apportées à l'étendue des contrats, les jalons qui ne sont pas atteints selon l'échéancier et les complications dans l'exécution des travaux.

/s/PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Montréal, Canada Le 5 novembre 2024

Nous sommes l'auditeur de la Société depuis 2019.

États consolidés du résultat

Pour les exercices clos les 30 septembre (en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

	Notes	2024	2023
		\$	\$
Revenus	29	14 676 152	14 296 360
Charges d'exploitation			
Coûts des services et frais de vente et d'administration	23	12 259 730	11 982 421
Frais connexes aux acquisitions et coûts d'intégration	27c	5 866	53 401
Programme d'optimisation des coûts	25	91 063	8 964
Charges financières nettes	26	27 889	52 463
Perte de change		653	1 198
		12 385 201	12 098 447
Bénéfice avant impôt sur les bénéfices		2 290 951	2 197 913
Charge d'impôt sur les bénéfices	16	598 236	566 664
Bénéfice net		1 692 715	1 631 249
Bénéfice par action			
Bénéfice de base par action	21	7,42	6,97
Bénéfice par action après dilution	21	7,31	6,86

Se reporter aux notes des états financiers consolidés.

États consolidés du résultat global

Pour les exercices clos les 30 septembre (en milliers de dollars canadiens)

	2024	2023
	\$	\$
Bénéfice net	1 692 715	1 631 249
Éléments qui seront reclassés ultérieurement dans le bénéfice net (déduction faite de l'impôt sur les bénéfices) :		
Gains nets non réalisés découlant de la conversion des états financiers des établissements à l'étranger	361 938	242 789
Pertes nettes sur les swaps de devises ainsi que celles découlant de la conversion de la dette à long terme désignés comme couvertures des investissements nets dans des établissements à l'étranger	(63 308)	(53 959)
Gains (coûts) différés de couverture des swaps de devises	5 490	(14 733)
Pertes nettes non réalisées sur les couvertures de flux de trésorerie	(18 454)	(18 750)
Gains nets non réalisés sur les actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	5 859	660
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement dans le bénéfice net (déduction faite de l'impôt sur les bénéfices) :		
Gains nets (pertes nettes) de réévaluation sur les régimes à prestations définies	753	(36 778)
Autres éléments du résultat global	292 278	119 229
Résultat global	1 984 993	1 750 478

Se reporter aux notes des états financiers consolidés.

Bilans consolidés

Aux 30 septembre (en milliers de dollars canadiens)

	Notes	2024	2023
A - ALE		\$	\$
Actif Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	28e et 32	1 461 145	1 568 291
Créances clients	4 et 32	1 398 402	1 425 117
Travaux en cours	4 et 32	1 208 095	1 143 685
Actifs financiers courants	20	8 334	103 463
	32	211 279	198 377
Charges payées d'avance et autres actifs courants Impôt sur les bénéfices		23 271	6 067
Total des actifs courants avant les fonds détenus pour des clients		4 310 526	4 445 000
	-	506 780	488 727
Fonds détenus pour des clients Total des actifs courants	5	4 817 306	4 933 727
	•		
Immobilisations corporelles	6	366 823	389 276
Actifs au titre de droits d'utilisation	7	466 115	482 321
Coûts liés à des contrats	8	344 029	308 446
Immobilisations incorporelles	9	718 575	623 103
Autres actifs non courants	10	110 440	84 776
Actifs financiers non courants	11	149 237	147 968
Actifs d'impôt différé	16	242 567	105 432
Goodwill	12	9 470 376	8 724 450
		16 685 468	15 799 499
Passif			
Passifs courants			
Fournisseurs et autres créditeurs		999 790	924 659
Rémunération à payer et passifs liés aux employés		1 165 903	1 100 566
Revenus différés		536 788	488 761
Impôt sur les bénéfices		150 300	250 869
Tranche courante de la dette à long terme	14	999	1 158 971
Tranche courante des obligations locatives		150 252	198 857
Provisions	13	27 471	24 965
Instruments financiers dérivés courants	32	13 073	4 513
Total des passifs courants avant les obligations liées aux fonds des clients		3 044 576	4 152 161
Obligations liées aux fonds des clients		504 515	493 638
Total des passifs courants		3 549 091	4 645 799
Dette à long terme	14	2 687 309	1 941 350
Obligations locatives non courantes		469 843	443 106
Provisions non courantes	13	18 951	19 198
Autres passifs non courants	15	301 082	243 592
nstruments financiers dérivés non courants	32	19 704	1 700
Passifs d'impôt différé	16	21 132	31 081
Obligations au titre des prestations de retraite	17	190 366	163 379
		7 257 478	7 489 205
Capitaux propres			
Bénéfices non distribués		7 129 370	6 329 107
Cumul des autres éléments du résultat global	18	451 253	158 975
Capital-actions	19	1 470 333	1 477 180
Surplus d'apport		377 034	345 032
		9 427 990	8 310 294
		16 685 468	15 799 499

Se reporter aux notes des états financiers consolidés.

Approuvé par le conseil d'administration,

François Boulanger

Serge Godin Administrateur Administrateur

CGI inc. – États financiers consolidés pour les exercices clos les 30 septembre 2024 et 2023

États consolidés des variations des capitaux propres

Pour les exercices clos les 30 septembre (en milliers de dollars canadiens)

	Notes	Bénéfices non distribués	Cumul des autres éléments du résultat global	Capital- actions	Surplus d'apport	Total des capitaux propres
		\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 30 septembre 2023		6 329 107	158 975	1 477 180	345 032	8 310 294
Bénéfice net		1 692 715	_	_	_	1 692 715
Autres éléments du résultat global		_	292 278	_	_	292 278
Résultat global		1 692 715	292 278	_	_	1 984 993
Charges au titre des paiements fondés sur des actions		_	_	_	67 840	67 840
Incidence de l'impôt liée aux paiements fondés sur des actions		_	_	_	9 735	9 735
Exercice d'options sur actions	19	_	_	91 800	(15 265)	76 535
Exercice d'unités d'actions liées au rendement	19	823	_	14 078	(30 308)	(15 407)
Rachat aux fins d'annulation d'actions subalternes classe A avec droit de vote, déduction faite de l'impôt	19	(893 275)	_	(45 878)	_	(939 153)
Achat d'actions subalternes classe A avec droit de vote détenues en fiducie	19	_	_	(66 847)	_	(66 847)
Solde au 30 septembre 2024		7 129 370	451 253	1 470 333	377 034	9 427 990

	Notes	Bénéfices non distribués	Cumul des autres éléments du résultat global	Capital- actions	Surplus d'apport	Total des capitaux propres
		\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 30 septembre 2022		5 425 005	39 746	1 493 169	314 804	7 272 724
Bénéfice net		1 631 249	_	_	_	1 631 249
Autres éléments du résultat global		_	119 229	_	_	119 229
Résultat global		1 631 249	119 229	_	_	1 750 478
Charges au titre des paiements fondés sur des actions		_	_	_	58 214	58 214
Incidence de l'impôt liée aux paiements fondés sur des actions		_	_	_	14 423	14 423
Exercice d'options sur actions	19	_	_	106 051	(17 735)	88 316
Exercice d'unités d'actions liées au rendement	19	(2 885)	_	13 680	(24 674)	(13 879)
Rachat aux fins d'annulation d'actions subalternes classe A avec droit de vote	19	(725 538)	_	(61 368)	_	(786 906)
Engagement d'achat d'actions subalternes classe A avec droit de vote non réalisé		1 276	_	103	_	1 379
Achat d'actions subalternes classe A avec droit de vote détenues en fiducie	19	_	_	(74 455)	_	(74 455)
Solde au 30 septembre 2023		6 329 107	158 975	1 477 180	345 032	8 310 294

Se reporter aux notes des états financiers consolidés.

États consolidés des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 30 septembre (en milliers de dollars canadiens)

	Notes	2024	2023
A 41 14 14 14 14 14 14 14 14 14 14 14 14		\$	\$
Activités d'exploitation		1 692 715	1 631 249
Bénéfice net		1 092 / 15	1 631 249
Ajustements pour :	0.4	536 859	519 648
Amortissement et dépréciation	24		
Recouvrement d'impôt différé	16	(146 100)	(109 496)
Gain de change		(11 043) 67 840	(766)
Charges au titre des paiements fondés sur des actions			58 214
Gain à la vente d'immobilisations corporelles et à la résiliation de contrats de location	20-	(284)	(3 065)
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement et autres	28a	64 996	16 465
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		2 204 983	2 112 249
Activités d'investissement			
Variation nette des placements courants		59 053	(81 131)
Acquisitions d'entreprises (déduction faite de la trésorerie acquise)	27	(380 313)	(13 039)
Prêt à recevoir		7 508	(15 846)
Acquisition d'immobilisations corporelles		(109 733)	(159 769)
Produits tirés de la vente d'immobilisations corporelles		5 732	_
Ajouts de coûts liés à des contrats		(97 059)	(102 082)
Ajouts d'immobilisations incorporelles		(153 907)	(147 200)
Acquisition de placements non courants		(161 842)	(93 275)
Produit tiré de la vente de placements non courants		55 177	50 484
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		(775 384)	(561 858)
Activités de financement			
Augmentation de la dette à long terme	28c	747 073	948
Remboursement de la dette à long terme	28c	(1 154 878)	(79 150)
Règlement d'instruments financiers dérivés	28c et 32	38 943	2 921
Paiement au titre des obligations locatives	28c	(146 762)	(161 211)
Remboursement de la dette prise en charge dans le cadre des acquisitions d'entreprise	28c	(162 146)	(56 994)
Rachat aux fins d'annulation d'actions subalternes classe A avec droit de vote	19	(934 765)	(788 020)
Émission d'actions subalternes classe A avec droit de vote		76 523	88 316
Achat d'actions subalternes classe A avec droit de vote détenues en fiducie	19	(66 847)	(74 455)
Retenues d'impôt remises au règlement net d'unités d'actions liées au rendement	19	(15 407)	(13 879)
Variation nette des obligations liées aux fonds des clients		10 609	(110 852)
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement		(1 607 657)	(1 192 376)
Incidence de la variation des taux de change sur la trésorerie, les équivalents de trésorerie et la trésorerie comprise dans les fonds détenus pour des clients		34 704	8 884
(Diminution) augmentation nette de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et de la trésorerie comprise dans les fonds détenus pour des clients		(143 354)	366 899
Trésorerie, équivalents de trésorerie et trésorerie comprise dans les fonds détenus pour des clients au début de la période		1 838 083	1 471 184
Trésorerie, équivalents de trésorerie et trésorerie comprise dans les fonds détenus			
pour des clients à la fin de la période		1 694 729	1 838 083
Composition de la trésorerie :			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		1 461 145	1 568 291
Trésorerie comprise dans les fonds détenus pour des clients	5	233 584	269 792

Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie (note 28).

Se reporter aux notes des états financiers consolidés.

Pour les exercices clos les 30 septembre 2024 et 2023 (les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

1. Description des activités

CGI inc. (la Société), directement ou par l'intermédiaire de ses filiales, fournit des services en technologie de l'information (TI) et en gestion des processus d'affaires en mode délégué, des services-conseils en management, des services-conseils stratégiques en TI et des services d'intégration de systèmes et des solutions d'affaires liées à la propriété intellectuelle (PI) afin d'aider ses clients à réaliser leurs stratégies de façon efficace tout en créant de la valeur ajoutée. La Société a été constituée en vertu de la partie IA de la Loi sur les compagnies (Québec), qui a été remplacée par la Loi sur les sociétés par actions (Québec), sanctionnée le 14 février 2011, et ses actions subalternes classe A avec droit de vote sont négociées sur le marché. Le siège social et les bureaux de la direction de la Société sont situés au 1350, boulevard René-Lévesque Ouest, Montréal (Québec) H3G 1T4, Canada.

2. Mode de présentation

Les présents états financiers consolidés ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière, telles qu'elles ont été publiées par l'International Accounting Standards Board (normes IFRS de comptabilité).

Les états financiers consolidés de la Société pour les exercices clos les 30 septembre 2024 et 2023 ont été autorisés pour publication par le conseil d'administration le 5 novembre 2024.

3. Sommaire des méthodes comptables significatives

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Société et de ses filiales. Tous les soldes et toutes les opérations intersociétés ont été éliminés au moment de la consolidation.

Les filiales sont des entités contrôlées par la Société. La Société contrôle une entité quand elle est exposée ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'elle a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle détient sur celle-ci. Les filiales sont entièrement consolidées à compter de la date d'acquisition et elles le demeurent jusqu'à la date de perte de contrôle sur les filiales.

BASE D'ÉTABLISSEMENT

Les états financiers consolidés ont été préparés sur la base du coût historique, sauf en ce qui a trait à certains actifs et passifs financiers, qui ont été évalués à la juste valeur comme il est décrit ci-après.

UTILISATION DE JUGEMENTS ET D'ESTIMATIONS

La préparation des états financiers consolidés exige que la direction pose des jugements et fasse des estimations qui ont une incidence sur le montant des actifs, des passifs et des capitaux propres, sur les informations fournies à la date des états financiers consolidés ainsi que sur les montants des revenus et des charges comptabilisés au cours de la période de présentation de l'information financière. Étant donné que la présentation de l'information financière suppose l'utilisation de jugements et d'estimations, les résultats réels pourraient différer.

Les jugements et estimations importants concernant l'avenir et d'autres sources majeures d'incertitude relative aux estimations à la fin de la période de présentation de l'information financière pourraient présenter un risque important d'ajustements significatifs de la valeur comptable des éléments suivants au cours des prochains exercices : la comptabilisation des revenus, les actifs d'impôt différé, les pertes estimatives sur des contrats générateurs de revenus, la dépréciation du goodwill, les actifs au titre de droits d'utilisation, les regroupements d'entreprises, les provisions pour les traitements fiscaux incertains, et les litiges et réclamations.

Pour les exercices clos les 30 septembre 2024 et 2023 (les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

3. Sommaire des méthodes comptables significatives (suite)

UTILISATION DE JUGEMENTS ET D'ESTIMATIONS (SUITE)

Les jugements posés par la direction, à l'exclusion de ceux qui impliquent des estimations, qui ont le plus d'impact sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés sont les suivants :

Comptabilisation des revenus tirés des accords comprenant des livrables multiples

Afin d'évaluer si les livrables aux termes d'un accord sont des obligations de prestation séparées, la direction doit exercer son jugement. Un livrable est considéré comme une obligation de prestation séparée si le client peut en tirer profit pris isolément ou en le combinant avec d'autres ressources aisément disponibles et s'il peut être identifié séparément des autres livrables prévus par le contrat. Pour établir si les livrables sont séparément identifiables dans le contexte du contrat, la Société détermine s'ils sont intégrés dans une production combinée, si un ou plusieurs livrables en modifient ou personnalisent considérablement d'autres, ou si les livrables sont hautement interdépendants ou interreliés. Si l'un ou l'autre de ces facteurs est respecté, les livrables sont traités comme une obligation de prestation combinée.

Actifs d'impôt différé

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés au titre des pertes fiscales non utilisées dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables contre lesquels les pertes pourront être imputées. La direction doit exercer son jugement en ce qui concerne la présence d'incertitudes relativement au calendrier des bénéfices imposables futurs requis pour comptabiliser un actif d'impôt différé. La Société comptabilise un avantage d'impôt seulement lorsqu'il est probable que l'avantage d'impôt se matérialisera à l'avenir. En établissant ce jugement, la Société tient compte des prévisions et des stratégies de planification fiscale futures disponibles.

Une description des estimations figure dans les rubriques respectives des notes des états financiers consolidés.

COMPTABILISATION DES REVENUS, TRAVAUX EN COURS ET REVENUS DIFFÉRÉS

La Société génère des revenus au moyen de la prestation de services en TI et en gestion des processus d'affaires en mode délégué, de services-conseils en management, services-conseils stratégiques en TI et services d'intégration de systèmes et les solutions d'affaires liées à la propriété intellectuelle (PI), tel qu'il est indiqué à la note 1, Description des activités.

La Société fournit des services et des biens dans le cadre d'accords comportant divers mécanismes d'établissement des prix. La Société comptabilise un contrat ou un groupe de contrats lorsque les critères suivants sont remplis : les parties au contrat ont approuvé le contrat qui définit leurs droits, leurs obligations et les modalités de paiement; le contrat a une substance commerciale et le recouvrement de la contrepartie est probable.

Une modification de contrat est un changement qui touche l'étendue ou le prix d'un contrat générateur de revenus existant. La Société comptabilise une modification de contrat comme un contrat distinct lorsqu'il y a un élargissement de l'étendue du contrat du fait de l'ajout d'obligations de prestation promises et lorsque le prix du contrat augmente d'un montant de contrepartie qui reflète leur prix de vente spécifique. Si une modification de contrat n'est pas comptabilisée comme un contrat distinct, la Société comptabilise un ajustement rétrospectif des produits des activités ordinaires relatifs au contrat existant à la date de la modification du contrat ou, si les produits ou les services restants constituent des obligations de prestation distinctes, la Société comptabilise la contrepartie restante de façon prospective.

Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés lorsque la Société a rempli ou à mesure qu'elle remplit une obligation de prestation en fournissant au client un bien ou un service promis et sont mesurés au montant de la contrepartie que la Société s'attend à recevoir, y compris la contrepartie variable, par exemple une contrepartie liée au rendement, les remises, les rabais pour quantités et les pénalités liées au niveau de service. La contrepartie variable est estimée et prise en compte dans la seule mesure où il est hautement probable qu'il n'y aura pas d'ajustement important des produits des activités ordinaires comptabilisés. Pour poser ce jugement, la direction prendra en considération l'ensemble des informations dont elle dispose alors (informations historiques, actuelles et prévisions), la connaissance qu'a la Société du client ou du secteur d'activité, le type de services à fournir et les modalités contractuelles propres à chaque accord.

Pour les exercices clos les 30 septembre 2024 et 2023 (les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

3. Sommaire des méthodes comptables significatives (suite)

COMPTABILISATION DES REVENUS, TRAVAUX EN COURS ET REVENUS DIFFÉRÉS (SUITE)

Les revenus tirés de la vente de biens de tiers fournisseurs, comme les licences d'utilisation de logiciels, le matériel informatique ou les services, sont comptabilisés sur la base du montant brut si la Société agit pour son propre compte dans le cadre de la transaction et sont comptabilisés sur la base du montant net si la Société agit à titre d'agent entre le client et le tiers fournisseur. Pour déterminer si la Société agit pour son propre compte ou à titre d'agent, elle évalue si elle obtient le contrôle des produits ou des services avant que ceux-ci ne soient fournis au client. Cela est souvent démontré lorsque la Société intègre de manière significative les produits et services d'un tiers fournisseur dans les produits et services qu'elle fournit au client. Parmi les autres facteurs considérés comprennent ceux qui suivent : si la Société est la principale responsable de la fourniture des biens ou de la prestation des services, si elle assume le risque sur stocks avant que le bien ou le service soit transféré au client ou après le transfert du contrôle au client, et si elle dispose d'une latitude pour fixer le prix de vente.

Prix de vente spécifique relatif

Les accords de la Société comprennent souvent la prestation de plusieurs services et biens, qui sont décrits ci-après. Lorsqu'un accord vise des obligations de prestation multiples, la valeur totale de l'accord est répartie entre chaque obligation de prestation en fonction de son prix de vente spécifique relatif. Lorsqu'elle fait l'estimation du prix de vente spécifique de chaque obligation de prestation, la Société privilégie l'utilisation de prix observables qui sont établis au moyen des prix obtenus par la Société pour les mêmes éléments ou pour des livrables semblables. Si les prix observables ne peuvent être obtenus, le prix de vente spécifique correspond à la meilleure estimation de ce prix par la Société.

La meilleure estimation du prix de vente spécifique est le prix auquel la Société s'attend normalement à fournir des services ou des biens et tient compte d'un certain nombre de facteurs internes et externes y compris, sans s'y limiter, les régions géographiques, les politiques de prix de la Société, les coûts internes et les marges. De plus, dans certaines circonstances, la Société peut avoir recours à la méthode résiduelle pour estimer le prix de vente spécifique des licences d'utilisation de logiciels dont elle n'a pas encore établi le prix ou qui n'ont jamais été vendus séparément auparavant.

À titre d'incitatif à la signature du contrat du client, la Société peut fournir des escomptes. Ces incitatifs sont pris en compte dans la répartition du prix de vente spécifique relatif des obligations de prestation.

La méthode de comptabilisation des revenus appropriée est appliquée à chaque obligation de prestation, comme il est mentionné ci-après.

Services en TI et en gestion des processus d'affaires en mode délégué

Les revenus tirés des contrats de services en TI et en gestion des processus d'affaires en mode délégué sont en général comptabilisés au prix contractuel facturé à mesure que les services sont fournis, lequel correspond à la valeur apportée au client, sauf s'il existe une meilleure façon de mesurer la performance ou la prestation de services.

Services-conseils en management, services-conseils stratégiques en TI et services d'intégration de systèmes

Les revenus tirés des accords de services-conseils en management, services-conseils stratégiques en TI et services d'intégration de systèmes fondés sur le temps et les ressources sont comptabilisés à mesure que les services sont fournis, tandis que ceux qui sont fondés sur les coûts sont comptabilisés à mesure que les coûts remboursables sont engagés. Le prix contractuel facturé au titre de ces accords correspond à la valeur apportée au client, et les revenus sont donc en général comptabilisés lorsque les montants deviennent facturables.

Pour les exercices clos les 30 septembre 2024 et 2023 (les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

3. Sommaire des méthodes comptables significatives (suite)

Services-conseils en management, services-conseils stratégiques en TI et services d'intégration de systèmes (suite)

Les revenus tirés des accords de services-conseils en management, services-conseils stratégiques en TI et services d'intégration de systèmes dans le cadre d'accords à prix fixe sont comptabilisés selon la méthode du pourcentage d'avancement au fil du temps, puisque la Société ne peut utiliser autrement l'actif créé et a un droit exécutoire à un paiement au titre de la prestation effectuée jusqu'à la date considérée. La Société utilise principalement les coûts de la main-d'œuvre pour mesurer le pourcentage d'avancement des travaux. Cette méthode se fonde sur des estimations du total des coûts de la main-d'œuvre prévu, qui sont comparées aux coûts de la main-d'œuvre déjà engagés, pour évaluer l'avancement des travaux, ce qui détermine le pourcentage des revenus gagnés. Les facteurs considérés aux fins des estimations sont notamment les modifications apportées à l'étendue des contrats, les jalons qui ne sont pas atteints selon l'échéancier, des complications imprévues dans l'exécution des travaux, la disponibilité et le maintien en poste de professionnels de TI qualifiés et/ou la capacité des sous-traitants à remplir leurs obligations conformément aux budgets et aux calendriers convenus. La direction révise régulièrement les estimations sous-jacentes du total des coûts de la main-d'œuvre prévu.

Licences d'utilisation de logiciels et logiciel en tant que service (« SaaS »)

CGI offre ses solutions de propriété intellectuelle (« PI ») ainsi que des solutions de tiers sous forme d'accords de licences d'utilisation de logiciels. La plupart de ces accords comprennent d'autres services, comme l'implantation, la personnalisation et l'entretien. Dans le cas de ces accords, les revenus tirés de licences d'utilisation de logiciels, lorsque celles-ci sont identifiées comme une obligation de prestation, sont comptabilisés à un moment précis lors de la livraison. Dans le cas contraire, lorsque le logiciel se trouve considérablement personnalisé, intégré ou modifié, il est combiné aux services d'implantation et de personnalisation et est comptabilisé comme il est indiqué à la rubrique Services-conseils en management, services-conseils stratégiques en TI et services d'intégration de systèmes ci-dessus. Les revenus tirés des services d'entretien des licences vendues sont comptabilisés de façon linéaire sur la durée de la période d'entretien.

CGI fournit également ses solutions de PI sous la forme d'un modèle SaaS, pour lesquelles le client ne peut pas, sans pénalité importante, résilier le contrat d'hébergement et prendre possession du logiciel. Les services SaaS font partie de l'offre de services en TI et en gestion des processus d'affaires en mode délégué, dont les revenus sont généralement comptabilisés au fil du temps au fur et à mesure que les services sont fournis. Les activités de transition visant à amener les clients vers les plateformes SaaS, y compris la mise en place de l'hébergement et la personnalisation, qui ne sont pas considérées comme des obligations de prestation distinctes sont capitalisées à titre de coûts de transition et amorties sur la période de service.

Travaux en cours et revenus différés

L'excédent des montants comptabilisés à titre de revenus sur les montants facturés est classé dans les travaux en cours. Les montants perçus avant la prestation des services ou la livraison des biens sont classés dans les revenus différés. Les travaux en cours et les revenus différés sont présentés sur la base du montant net par contrat. Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2024, les revenus constatés à partir des revenus différés courants n'étaient pas significativement différents de ceux présentés au 30 septembre 2023.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent principalement l'encaisse non affectée et les placements courants dont l'échéance est d'au plus trois mois à la date d'achat.

PLACEMENTS COURANTS

Les placements courants, généralement des dépôts à terme, ont une durée jusqu'à l'échéance de plus de trois mois mais de moins d'un an à la date d'acquisition.

Pour les exercices clos les 30 septembre 2024 et 2023 (les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

3. Sommaire des méthodes comptables significatives (suite)

FONDS DÉTENUS POUR DES CLIENTS ET OBLIGATIONS LIÉES AUX FONDS DES CLIENTS

Dans le cadre des services de paie, de production de déclarations fiscales et de services de règlement, la Société recueille les fonds aux fins du versement des salaires, des impôts et des règlements; conserve temporairement ces fonds jusqu'au moment du paiement; verse les fonds aux employés des clients, aux administrations fiscales compétentes et aux porteurs des demandes de règlement; produit les déclarations fiscales; et prend en charge la correspondance et les révisions réglementaires en découlant. Les fonds détenus pour des clients comprennent de la trésorerie, des placements courants et des obligations non courantes. La Société présente séparément les fonds détenus pour des clients des obligations relatives à ces fonds. Les fonds détenus pour des clients sont classés comme actifs courants puisqu'ils sont détenus seulement dans le but de respecter les obligations liées aux fonds des clients, lesquels seront remboursés dans un délai d'un an à partir de la date du bilan consolidé. Les fluctuations du marché ont une incidence sur la juste valeur des obligations non courantes. En raison de ces fluctuations, les fonds détenus pour des clients pourraient ne pas équivaloir aux obligations liées aux fonds des clients.

Les revenus d'intérêts gagnés et les gains et pertes réalisés lors de la cession de placements courants et d'obligations non courantes sont comptabilisés dans les revenus de la période au cours de laquelle ils sont gagnés, puisque le recouvrement, la garde et le versement de ces fonds sont des facteurs décisifs dans la prestation de ces services.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et amorties sur leur durée d'utilité estimée, selon la méthode linéaire.

Immeubles	10 à 40 ans
Améliorations locatives	Durée d'utilité ou durée du contrat de location, selon la moindre des deux
Mobilier, agencements et matériel	3 à 10 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans

CONTRATS DE LOCATION

Lorsque la Société conclut des ententes contractuelles avec des fournisseurs, une évaluation est effectuée afin de déterminer si le contrat contient un contrat de location. La Société a identifié des contrats de location sous les catégories suivantes : propriétés, véhicules motorisés et autres ainsi que matériel informatique.

La Société identifie un contrat de location lorsqu'il confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour un certain temps moyennant une contrepartie déterminée. Au moment de la conclusion du contrat, un actif au titre du droit d'utilisation de l'actif sous-jacent et une obligation locative correspondante sont présentés au bilan consolidé et évalués à la valeur actualisée, à l'exception des contrats de location à court terme (durée prévue de 12 mois ou moins) et des contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur, pour lesquels les paiements sont passés en charges de façon linéaire sur la durée du contrat de location.

Les actifs au titre de droits d'utilisation sont évalués au montant des obligations locatives initiales, ajusté du montant des paiements de loyers versés avant la date de début, des coûts indirects et des incitatifs à la location reçus. Les actifs au titre de droits d'utilisation sont amortis de façon linéaire sur la durée prévue du contrat de location de l'actif sous-jacent.

Les obligations locatives sont évaluées à la valeur actualisée des paiements non résiliables de la durée prévue des contrats, lesquels comprennent essentiellement les paiements de loyers fixes, les paiements variables qui sont fondés sur un indice ou un taux, les sommes que la Société s'attend à devoir payer au titre de garanties de valeur résiduelle et les options de prolongation ou de résiliation s'il existe une certitude raisonnable qu'elles seront exercées.

Les composantes non locatives, principalement constituées de frais d'entretien fixes et d'impôt foncier, sont exclues des obligations locatives. Les paiements sont comptabilisés à titre de charge sur la durée du bail dans les coûts immobiliers.

La Société estime la durée du contrat de location pour calculer la valeur de l'obligation locative à la date d'entrée en vigueur du contrat de location. Les options de prolongation ou de résiliation du contrat de location sont incluses dans la durée du contrat de location seulement s'il existe une certitude raisonnable qu'elles seront exercées. Les facteurs évalués comprennent la valeur des améliorations locatives requises et tout incitatif potentiel à prendre l'option.

Pour les exercices clos les 30 septembre 2024 et 2023 (les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

3. Sommaire des méthodes comptables significatives (suite)

CONTRATS DE LOCATION (SUITE)

Le taux d'actualisation utilisé pour calculer la valeur actualisée est le taux d'emprunt marginal, sauf s'il est possible de déterminer facilement le taux d'intérêt implicite du contrat de location. La Société estime le taux d'emprunt marginal relatif à chaque contrat de location ou portefeuille d'actifs loués, car il n'est pas possible de déterminer facilement la plupart des taux d'intérêt implicites des contrats de location. Pour calculer le taux d'emprunt marginal, la Société prend en considération sa solvabilité, la durée de l'accord, toute garantie reçue et le contexte économique à la date du contrat de location.

Les obligations locatives sont ajustées ultérieurement pour tenir compte des intérêts, lesquels sont inscrits en tant que charges financières nettes, ainsi que des paiements de loyers effectués.

De plus, les obligations locatives sont réévaluées (ainsi que l'ajustement correspondant à l'actif au titre du droit d'utilisation) lorsqu'une des situations suivantes se produit :

- une modification dans la durée du contrat de location ou un changement dans l'évaluation d'une option de prolongation, d'achat ou de résiliation, auquel cas l'obligation locative est réévaluée en actualisant les paiements de loyers révisés au moyen d'un taux d'actualisation révisé;
- une modification dans les garanties de valeur résiduelle ou dans les paiements de loyers futurs en raison d'une variation de l'indice ou du taux utilisé pour déterminer ces paiements, auquel cas l'obligation locative est réévaluée en actualisant les paiements de loyers révisés au moyen du taux d'actualisation déterminé à la naissance de l'obligation.

De plus, lors de la résiliation partielle ou complète d'un contrat de location, la différence entre la valeur comptable de l'obligation locative et celle de l'actif au titre du droit d'utilisation est comptabilisée dans l'état consolidé du résultat.

COÛTS LIÉS À DES CONTRATS

Les coûts liés à des contrats comprennent principalement des coûts de transition engagés dans le cadre de la mise en œuvre de contrats de services en TI et en gestion des processus d'affaires en mode délégué à long terme, y compris les modèles SaaS, ainsi que des incitatifs.

Coûts de transition

Les coûts de transition comprennent principalement les coûts liés à l'installation des systèmes et des processus, à la conversion des applications du client sur les plateformes de la Société engagés après l'obtention des contrats de services en TI et en gestion des processus d'affaires en mode délégué, y compris la mise en place de l'hébergement et la personnalisation de solutions sous la forme d'un modèle SaaS. Les coûts de transition se composent essentiellement du coût de la main-d'œuvre, constitué de la rémunération du personnel et des avantages connexes. Le coût de la main-d'œuvre comprend également les frais de sous-traitance.

Incitatifs

Des incitatifs sont occasionnellement accordés aux clients lors de la signature de contrats de services en TI et en gestion des processus d'affaires en mode délégué. Ces incitatifs sont accordés sous la forme de paiements en trésorerie.

Amortissement des coûts liés à des contrats

Les coûts liés à des contrats sont amortis selon la méthode linéaire au cours de la période où les services sont fournis. L'amortissement des coûts de transition est inclus dans les coûts des services et frais de vente et d'administration, et l'amortissement des incitatifs est comptabilisé en réduction des revenus.

Perte de valeur des coûts liés à des contrats

Lorsqu'il est prévu qu'un contrat ne sera pas rentable, la perte estimative est appliquée initialement en réduction des coûts liés au contrat capitalisés. L'excédent de la perte prévue sur les coûts liés au contrat capitalisés est comptabilisé à titre de contrat générateur de revenus déficitaire dans les provisions. Si le contrat redevient rentable à une date ultérieure, les pertes estimatives sur des contrats générateurs de revenus doivent être reprises en premier, et s'il reste encore une rentabilité prévue supplémentaire, alors toute perte de valeur préalablement appliquée aux coûts liés au contrat capitalisés doit être reprise. La reprise de la perte de valeur est limitée afin que la valeur comptable des coûts liés à un contrat ne soit supérieure ni à leur valeur recouvrable ni à leur valeur comptable qui aurait été déterminée, déduction faite de l'amortissement, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée à leur égard au cours d'exercices antérieurs.

Pour les exercices clos les 30 septembre 2024 et 2023 (les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

3. Sommaire des méthodes comptables significatives (suite)

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles se composent de logiciels, de solutions d'affaires et de relations clients. Les logiciels et les solutions d'affaires sont comptabilisés au coût. Les logiciels développés en interne sont capitalisés s'ils répondent aux critères spécifiques de capitalisation relatifs à la faisabilité technique et financière et si la Société démontre sa capacité et son intention de les utiliser. Les solutions d'affaires développées en interne et offertes sur le marché sont capitalisées si elles répondent aux critères spécifiques de capitalisation relatifs à la faisabilité technique, commerciale et financière. Les logiciels, les solutions d'affaires et les relations clients acquis lors de regroupements d'entreprises sont comptabilisés initialement à leur juste valeur fondée sur la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus, ce qui implique des estimations, telles que la prévision des flux de trésorerie futurs et des taux d'actualisation.

Amortissement des immobilisations incorporelles

La Société amortit les immobilisations incorporelles selon la méthode linéaire sur leur durée d'utilité estimée.

Logiciels	1 à 8 ans
Solutions d'affaires	3 à 10 ans
Relations clients et carnet de commandes	5 à 7 ans

DÉPRÉCIATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES, DES ACTIFS AU TITRE DE DROITS D'UTILISATION, DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET DU GOODWILL

Échéancier des tests de dépréciation

La valeur comptable des immobilisations corporelles, des actifs au titre de droits d'utilisation, des immobilisations incorporelles et du goodwill est revue pour dépréciation si des événements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable a pu se déprécier. La Société évalue, à chaque date de clôture, si de tels événements ou changements de circonstances se sont produits. Les valeurs comptables des immobilisations incorporelles qui ne sont pas prêtes à être utilisées font l'objet d'un test de dépréciation annuel au 30 septembre. Le goodwill fait également l'objet d'un test de dépréciation annuel au cours du quatrième trimestre de chaque exercice.

Tests de dépréciation

S'il existe un indice de dépréciation ou si un actif doit être soumis à un test de dépréciation annuel, la Société estime la valeur recouvrable de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle l'actif appartient pour déterminer le montant de la perte de valeur. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur d'un actif ou d'une UGT diminuée des coûts de la cession et sa valeur d'utilité pour la Société. La Société a principalement recours à la valeur d'utilité. Pour évaluer la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimatifs sont actualisés à leur valeur actuelle au moyen d'un taux d'actualisation qui reflète l'appréciation actuelle du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif ou à l'UGT. Pour déterminer la juste valeur diminuée des coûts de la cession, les transactions récentes sur le marché sont prises en compte lorsque disponibles. S'il est estimé que la valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT est inférieure à sa valeur comptable, la valeur comptable doit être réduite à sa valeur recouvrable. Une perte de valeur est immédiatement comptabilisée dans les états consolidés du résultat.

Le goodwill acquis à la suite d'un regroupement d'entreprises est affecté à l'UGT ou au groupe d'UGT qui devrait bénéficier de la main-d'œuvre acquise et des synergies du regroupement d'entreprises en question. Le groupe d'UGT qui devrait bénéficier de la main-d'œuvre acquise et des synergies correspond aux secteurs opérationnels de la Société. Pour les besoins des tests de dépréciation du goodwill, le groupe d'UGT qui représente, au sein de la Société, le niveau le plus bas auquel le goodwill doit faire l'objet d'un suivi par la direction est le niveau du secteur opérationnel.

Pour les exercices clos les 30 septembre 2024 et 2023 (les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

3. Sommaire des méthodes comptables significatives (suite)

DÉPRÉCIATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES, DES ACTIFS AU TITRE DE DROITS D'UTILISATION, DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET DU GOODWILL (SUITE)

Tests de dépréciation (suite)

La valeur recouvrable de chaque secteur opérationnel a été établie conformément au calcul de la valeur d'utilité qui comprend des estimations de sa performance financière future fondée sur les flux de trésorerie approuvés par la direction couvrant une période de cinq ans. Les hypothèses clés utilisées dans le calcul de la valeur d'utilité sont le taux d'actualisation avant impôt et le taux de croissance à long terme des flux de trésorerie d'exploitation nets. Pour formuler ces hypothèses, la direction a pris en compte la conjoncture économique et son incidence sur les taux de croissance et d'actualisation prévus. Les projections de flux de trésorerie reflètent les attentes de la direction quant au rendement du secteur et les perspectives de croissance du marché du secteur opérationnel. Le taux d'actualisation avant impôt affecté à un secteur opérationnel est dérivé du coût moyen pondéré du capital (CMPC). La direction tient compte de facteurs comme la prime de risque pays, le taux sans risque, la prime relative à la taille et le coût de la dette pour calculer le CMPC. Les pertes de valeur comptabilisées se rapportant au goodwill ne peuvent pas être reprises à des périodes ultérieures.

Pour les actifs autres que le goodwill ayant subi une perte de valeur, une évaluation est effectuée, à chaque date de clôture, s'il existe un indice que des pertes de valeur comptabilisées antérieurement sont susceptibles de ne plus exister ou d'avoir diminué. S'il existe un tel indice, la Société estime la valeur recouvrable de l'actif. Une perte de valeur comptabilisée antérieurement est reprise seulement s'il y a eu un changement dans les hypothèses utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif depuis la dernière comptabilisation d'une perte de valeur. La reprise est limitée de façon à ce que la valeur comptable de l'actif n'excède pas sa valeur recouvrable, ni la valeur comptable qui aurait été déterminée, déduction faite de l'amortissement, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour l'actif au cours d'exercices antérieurs. Le montant de la reprise est comptabilisé dans les états consolidés du résultat.

ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

Les actifs financiers non courants sont composés principalement d'actifs au titre du régime de rémunération différée et de placements non courants qui sont présentés comme étant non courants selon les intentions de la direction.

REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

La Société comptabilise ses regroupements d'entreprises selon la méthode de l'acquisition. Selon cette méthode, la contrepartie transférée est évaluée à la juste valeur. Les frais connexes aux acquisitions et coûts d'intégration découlant de regroupements d'entreprises sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés ou lorsqu'il existe une obligation juridique ou implicite actuelle. La Société comptabilise le goodwill comme étant l'excédent du coût d'acquisition sur les actifs corporels et incorporels identifiables acquis net des passifs pris en charge à leur juste valeur à la date d'acquisition. Le goodwill comptabilisé comprend la valeur économique future liée à la main-d'œuvre acquise et les synergies avec les activités de la Société qui découlent principalement de la réduction des coûts et de nouvelles occasions d'affaires. Pour déterminer la juste valeur à la date d'acquisition des actifs corporels et incorporels identifiables acquis et des passifs pris en charge, la direction pose des hypothèses fondées sur des estimations telles que la prévision des flux de trésorerie futurs, des taux d'actualisation et de la durée d'utilité des actifs acquis. Les variations ultérieures de la juste valeur sont comptabilisées dans la répartition du prix d'achat et donc, résultent en des ajustements correspondants du goodwill si elles constituent des ajustements au cours de la période d'évaluation. La période d'évaluation, qui ne doit pas dépasser 12 mois, correspond à la période entre la date d'acquisition et la date à laquelle toute l'information importante nécessaire à l'établissement des justes valeurs est disponible. Toute autre variation ultérieure des jugements et des estimations est comptabilisée dans les états consolidés du résultat.

BÉNÉFICE PAR ACTION

Le bénéfice de base par action est établi en fonction du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période. Le bénéfice par action après dilution est calculé selon la méthode du rachat d'actions afin d'évaluer l'effet dilutif des unités d'actions liées au rendement (UALR), des options sur actions et des unités d'actions restreintes (UAR).

Pour les exercices clos les 30 septembre 2024 et 2023 (les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

3. Sommaire des méthodes comptables significatives (suite)

FRAIS DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT DE LOGICIELS

Les frais de recherche, déduction faite des crédits d'impôt connexes, sont passés en charges dans la période au cours de laquelle ils sont engagés. Les frais de développement liés aux logiciels et aux solutions d'affaires, déduction faite des crédits d'impôt connexes, sont passés en charges dans la période au cours de laquelle ils sont engagés, à moins qu'ils ne répondent aux critères de capitalisation spécifiques relatifs à la faisabilité technique, commerciale et financière, comme il a été mentionné ci-dessus à la rubrique Immobilisations incorporelles.

CRÉDITS D'IMPÔT

Pour la comptabilisation des crédits d'impôt pour la recherche et le développement (R et D) et d'autres crédits d'impôt, la Société utilise l'approche par le résultat, selon laquelle les crédits d'impôt sont comptabilisés dans la mesure où il existe une assurance raisonnable que la subvention sera reçue et que la Société se conformera à l'ensemble des conditions rattachées à la subvention. Selon cette méthode, les crédits d'impôt liés aux charges d'exploitation sont comptabilisés en diminution des charges connexes dans la période au cours de laquelle ces charges sont engagées. Les crédits d'impôt relatifs aux dépenses en immobilisations sont comptabilisés en diminution du coût des actifs connexes. Les crédits d'impôt sont comptabilisés selon les meilleures estimations de la direction des montants qu'elle s'attend à recevoir et font l'objet d'une vérification par les administrations fiscales. Les estimations sont revues à chaque période de présentation de l'information financière et mises à jour, sur la base des nouvelles informations disponibles.

IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

L'impôt sur les bénéfices est comptabilisé d'après la méthode axée sur le bilan.

L'impôt sur les bénéfices exigible est comptabilisé relativement aux montants prévus à payer ou à recouvrer selon les taux d'imposition et les réglementations fiscales qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date des bilans.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont établis en fonction des différences temporelles déductibles ou imposables entre la valeur comptable dans les états financiers consolidés et la valeur fiscale des actifs et des passifs selon des taux d'imposition adoptés ou quasi adoptés qui entreront en vigueur pendant l'exercice au cours duquel la Société s'attend à recouvrer ou à régler les différences. Les actifs et passifs d'impôt différé sont comptabilisés à l'état du résultat, dans les autres éléments du résultat global ou dans les capitaux propres selon le classement de l'élément auquel ils se rattachent.

Les actifs d'impôt différé provenant des pertes fiscales non utilisées et des différences temporelles déductibles sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables contre lesquels les pertes peuvent être imputées. Une fois cette évaluation réalisée, la Société tient compte de l'analyse des prévisions et des stratégies de planification fiscale futures. Les estimations de bénéfices imposables sont fondées sur les prévisions par administration fiscale sur une base non actualisée.

La Société est assujettie à l'impôt sur les bénéfices dans de nombreuses administrations fiscales. Le jugement est requis pour déterminer la provision d'impôt à l'échelle mondiale, car la détermination des passifs et des actifs d'impôt implique des incertitudes quant à l'interprétation de réglementations fiscales complexes et nécessite des estimations et des hypothèses tenant compte des faits et circonstances existants. La Société établit une provision pour les passifs d'impôts éventuels en fonction du montant le plus probable des résultats possibles. Les estimations sont revues à chaque période de présentation de l'information financière et mises à jour, sur la base des nouvelles informations disponibles, et pourraient entraîner des modifications des passifs d'impôt et des passifs d'impôt différé au cours de la période au cours de laquelle ces déterminations sont faites.

Pour les exercices clos les 30 septembre 2024 et 2023 (les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

3. Sommaire des méthodes comptables significatives (suite)

PROVISIONS

Des provisions sont comptabilisées si la Société a une obligation juridique ou implicite actuelle résultant d'un événement passé, s'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et si le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Les provisions de la Société constituent des passifs correspondant aux provisions pour litiges et réclamations survenant dans le cours normal des activités, aux passifs relatifs au démantèlement liés à des immeubles de bureaux visés par des contrats de location, aux contrats générateurs de revenus déficitaires et aux contrats avec les fournisseurs déficitaires. La Société comptabilise aussi des provisions pour cessation d'emploi liées à des initiatives spécifiques comme les programmes d'optimisation des coûts et à l'intégration des entreprises qu'elle a acquises.

Le montant comptabilisé à titre de provision est la meilleure estimation de la contrepartie nécessaire au règlement de l'obligation actuelle à la fin de la période de présentation de l'information financière, compte tenu des risques et incertitudes liés à l'obligation. Les provisions sont actualisées au moyen d'un taux courant avant impôt lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif. L'augmentation des provisions pour refléter le passage du temps est comptabilisée à titre de charges financières.

Les provisions pour litiges et réclamations sont calculées selon les précédents historiques, les tendances courantes et d'autres hypothèses qui semblent raisonnables dans les circonstances. Les estimations portent sur la période durant laquelle les événements sous-jacents à la procédure se sont produits et sur le degré de probabilité d'une issue défavorable.

Les passifs relatifs au démantèlement ont trait à des immeubles visés par des contrats de location qui contiennent des clauses exigeant la remise des lieux à leur état initial à l'échéance du contrat. La provision est établie en utilisant la valeur actualisée des sorties de trésorerie futures estimatives.

Des provisions pour contrats générateurs de revenus déficitaires sont comptabilisées lorsque les coûts inévitables restants associés à l'exécution du contrat sont supérieurs aux revenus estimatifs restants du contrat. La direction passe régulièrement en revue la rentabilité des accords et les estimations sous-jacentes.

Des provisions pour contrats avec les fournisseurs déficitaires sont comptabilisées lorsque les flux de trésorerie nets inévitables associés à l'exécution du contrat sont négatifs. La provision représente le moins élevé des coûts d'exécution du contrat et des pénalités associées à sa résiliation. Ces éléments ont généralement trait à des composantes non locatives liées à des locaux vacants.

Des provisions pour cessation d'emploi sont comptabilisées lorsqu'un plan officiel détaillé mentionne l'activité ou une partie de l'activité concernée, l'emplacement et le nombre d'employés touchés, une estimation détaillée des frais connexes, des calendriers appropriés, et qu'il a été communiqué aux personnes concernées.

CONVERSION DES DEVISES

Les états financiers consolidés de la Société sont libellés en dollars canadiens, monnaie fonctionnelle de la société mère. Chaque entité de la Société détermine sa propre monnaie fonctionnelle, et les éléments des états financiers de chaque entité sont évalués au moyen de cette monnaie fonctionnelle. La monnaie fonctionnelle est la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel l'entité exerce ses activités.

Soldes et transactions en devises

Les revenus, les charges, et les actifs et passifs non monétaires libellés en devises sont comptabilisés au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis aux taux de change en vigueur à la date des bilans. Les gains et les pertes de change réalisés et non réalisés sont comptabilisés dans les états consolidés du résultat.

Établissements à l'étranger

Pour les établissements à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle est différente de celle de la Société, les actifs et les passifs libellés en devises sont convertis aux taux de change en vigueur à la date des bilans. Les revenus et les charges sont convertis aux taux de change moyens en vigueur durant la période. Les gains ou les pertes non réalisés découlant de la conversion des états financiers des établissements à l'étranger sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

Pour les exercices clos les 30 septembre 2024 et 2023 (les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

3. Sommaire des méthodes comptables significatives (suite)

CONVERSION DES DEVISES (SUITE)

Établissements à l'étranger (suite)

Pour les établissements à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle est la même que celle de la Société, les actifs et passifs monétaires sont convertis aux taux de change en vigueur à la date des bilans, et les actifs et passifs non monétaires, aux taux de change historiques. Les revenus et charges sont convertis aux taux de change moyens de la période. Les gains et pertes de change de ces établissements à l'étranger sont comptabilisés dans les états consolidés du résultat.

PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

Régimes d'options réglées en instruments de capitaux propres

La Société maintient un régime d'unités d'actions (régime d'unités d'actions) et des régimes d'options sur actions réglées en instruments de capitaux propres qui sont versées à titre de rémunération à des employés, dirigeants et administrateurs fournissant des services à la Société. Les UALR et les UAR peuvent être émises aux termes du régime d'unités d'actions (et sont collectivement appelées les « unités d'actions » aux termes de ce régime d'unités d'actions).

La juste valeur des UALR et des UAR est déterminée d'après le cours de clôture des actions subalternes classe A avec droit de vote de la Société à la Bourse de Toronto à la date d'attribution. Pour les options sur actions, la juste valeur est déterminée en utilisant le modèle d'évaluation du prix des options Black et Scholes à la date d'attribution. Le nombre d'UALR, d'UAR et d'options sur actions dont il est prévu que les droits seront acquis est estimé à la date d'attribution, puis révisé à chaque date de clôture. Pour établir une estimation de la juste valeur des options sur actions, il faut formuler des hypothèses sur les données les plus appropriées au modèle d'évaluation, notamment la durée de vie prévue des options et la volatilité prévue du cours des actions. La juste valeur des paiements fondés sur des actions, ajustée pour tenir compte des attentes relativement aux conditions liées au rendement et aux taux d'extinction, est comptabilisée en résultat comme une charge au titre des paiements fondés sur des actions sur la période d'acquisition des droits et un montant correspondant est porté au crédit du surplus d'apport, sur la base de l'acquisition graduelle des droits si les droits sont acquis annuellement ou de façon linéaire si les droits sont acquis à la fin de la période d'acquisition des droits.

Lorsque les UALR et les UAR sont exercées, leur juste valeur comptabilisée dans le surplus d'apport est soustraite et portée au crédit du capital-actions. Lorsque les options sur actions sont exercées, toute contrepartie payée est portée au crédit du capital-actions, et la juste valeur des options sur actions comptabilisée dans le surplus d'apport est soustraite et portée au crédit du capital-actions.

Régime d'achat d'actions

La Société administre un régime d'achat d'actions pour les employés admissibles. Selon ce régime, la Société verse des cotisations correspondant à celles effectuées par les employés jusqu'à un pourcentage maximal du salaire de l'employé. Les cotisations versées par la Société sont comptabilisées au titre des salaires et autres coûts des employés dans les coûts des services et frais de vente et d'administration.

Unités d'actions différées réglées en trésorerie

La Société administre un régime d'unités d'actions différées (UAD) pour rémunérer les membres externes du conseil d'administration. Une charge égale au cours de clôture des actions subalternes classe A avec droit de vote de la Société à la Bourse de Toronto à la date d'attribution de chaque UAD est comptabilisée dans les coûts des services et frais de vente et d'administration et un passif correspondant est comptabilisé à titre de rémunération à payer et de passifs liés aux employés. Après la date d'attribution, le passif au titre des UAD est réévalué pour tenir compte des variations ultérieures de la juste valeur des actions de la Société.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Tous les instruments financiers sont initialement évalués à leur juste valeur et ultérieurement classés au coût amorti, à la juste valeur par le biais du bénéfice net ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Les actifs financiers sont classés selon le modèle de gestion qu'utilise la Société pour ces instruments et les flux de trésorerie contractuels qu'ils génèrent. Les passifs financiers sont classés et évalués au coût amorti, sauf lorsqu'ils sont détenus à des fins de transaction et classés à la juste valeur par le biais du bénéfice net.

Pour les exercices clos les 30 septembre 2024 et 2023 (les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

3. Sommaire des méthodes comptables significatives (suite)

INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

La Société a effectué les classements suivants :

Désignés à la juste valeur par le biais du bénéfice net

La trésorerie, les équivalents de trésorerie, la trésorerie comprise dans les fonds détenus pour des clients, les instruments financiers dérivés et les actifs au titre du régime de rémunération différée comptabilisés dans les actifs financiers non courants sont évalués à la juste valeur à la fin de chaque période de présentation de l'information financière et les gains et pertes qui en découlent sont comptabilisés dans les états consolidés du résultat.

Coût amorti

Les créances clients, les montants à recevoir à long terme comptabilisés dans les actifs financiers non courants, les placements courants dans des fonds détenus pour des clients, les fournisseurs et autres créditeurs, la rémunération à payer et passifs liés aux employés, la dette à long terme et les obligations liées aux fonds des clients sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les actifs financiers classés au coût amorti peuvent subir une dépréciation. Dans le cas des créances clients et des travaux en cours, la Société évalue les pertes de crédit attendues suivant la méthode simplifiée, selon laquelle une correction de valeur pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie doit être inscrite lors de la comptabilisation initiale des actifs financiers.

À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Les placements courants compris dans les actifs financiers courants, les obligations non courantes comprises dans les fonds détenus pour des clients et dans les placements non courants comptabilisés dans les actifs financiers non courants sont évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et peuvent subir une dépréciation. La Société se prévaut de l'exemption pour risque de crédit faible à leur égard.

Les gains et pertes non réalisés, déduction faite de l'impôt sur les bénéfices applicable, sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Les revenus d'intérêts évalués selon la méthode du taux d'intérêt effectif et les gains et pertes réalisés sur la décomptabilisation sont comptabilisés dans les états consolidés du résultat.

Les coûts de transaction comprennent essentiellement les frais associés aux services juridiques et comptables et tout autre coût directement attribuable à l'acquisition ou à l'émission des instruments financiers. Les coûts de transaction liés aux instruments financiers autres que ceux désignés à la juste valeur par le biais du bénéfice net sont pris en compte dans la comptabilisation initiale de l'actif ou du passif correspondant et sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les coûts de transaction liés à la facilité de crédit renouvelable non garantie sont pris en compte dans les autres actifs non courants et sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée de vie prévue du contrat sous-jacent.

Les actifs financiers sont décomptabilisés si les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à échéance, ou si l'actif est transféré et que ce transfert remplit les conditions de décomptabilisation, puisque la quasi-totalité des risques et avantages importants inhérents à la propriété ont été transférés.

Hiérarchie des justes valeurs

Les évaluations à la juste valeur comptabilisées aux bilans sont classées selon les niveaux suivants :

- Niveau 1 : un cours (non ajusté) sur un marché actif pour des actifs ou des passifs identiques;
- Niveau 2 : les données autres que les cours visés au niveau 1, mais qui sont observables pour l'actif ou le passif directement ou indirectement; et
- Niveau 3 : les données relatives à l'actif ou au passif, qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables.

Pour les exercices clos les 30 septembre 2024 et 2023 (les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

3. Sommaire des méthodes comptables significatives (suite)

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET TRANSACTIONS DE COUVERTURE

La Société a recours à divers instruments financiers dérivés pour gérer le risque lié aux taux d'intérêt et aux taux de change.

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés initialement à la juste valeur à la date à laquelle les contrats dérivés sont conclus et sont ultérieurement réévalués à la juste valeur à la date de clôture de présentation de l'information financière. Le gain ou la perte qui en découle est comptabilisé dans les états consolidés du résultat, à moins que le dérivé ne soit désigné comme instrument de couverture et qu'il ne soit jugé efficace, auquel cas le moment de la comptabilisation dans les états consolidés du résultat repose sur la nature de la relation de couverture. Les flux de trésorerie liés aux instruments de couverture sont classés de la même manière que les flux de trésorerie liés à l'élément couvert.

À la mise en place d'une relation de couverture, la Société désigne et documente officiellement la relation de couverture à laquelle elle souhaite appliquer la comptabilité de couverture, ainsi que l'objectif et la stratégie de la gestion des risques qui sous-tendent la couverture. La documentation porte sur l'identification de la nature du risque couvert, le lien économique entre l'élément couvert et les instruments de couverture qui ne doit pas être dominé par le risque de crédit, le ratio de couverture conforme à la stratégie de gestion des risques visée et la manière dont la Société appréciera régulièrement l'efficacité de la relation de couverture.

La direction évalue l'efficacité de la couverture lors de la création de l'instrument de couverture et chaque trimestre par la suite, en général selon un ratio de couverture géré de 1 pour 1. L'efficacité de la couverture évaluée de façon prospective correspond à la mesure dans laquelle les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie du dérivé compensent les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie de l'instrument couvert sous-jacent ou le risque en cas de non-concordance importante entre les conditions de l'instrument de couverture et celles de l'instrument couvert. Un déséquilibre significatif est considéré comme traduisant l'inefficacité de la couverture et comptabilisé comme tel dans les états consolidés du résultat.

Couverture des investissements nets dans des établissements à l'étranger

La Société peut avoir recours aux swaps de devises et aux dettes à long terme libellées en devises pour couvrir des parties des investissements nets de la Société dans ses établissements aux États-Unis et en Europe. Les gains ou pertes de change sur les investissements nets et la partie efficace des gains ou des pertes sur les instruments de couverture des investissements nets sont comptabilisés à titre d'autres éléments du résultat global. Les gains ou les pertes liés à la partie inefficace sont comptabilisés dans les états consolidés du résultat. Lorsque l'investissement net faisant l'objet de la couverture est cédé, le montant qui s'y rattache dans les autres éléments du résultat global est alors transféré dans le bénéfice net, au titre des gains ou des pertes découlant de la cession.

Couvertures de flux de trésorerie liées aux revenus futurs et à la dette à long terme

La plupart des revenus et des coûts de la Société sont libellés en devises autres que le dollar canadien. Le risque que les variations des taux de change aient une incidence sur les résultats est atténué en grande partie par l'appariement des coûts de la Société et des revenus libellés dans la même devise. Dans certains cas où il existe un déséquilibre important dans une monnaie en particulier, la Société conclut des contrats de change à terme pour couvrir la variabilité des taux de change.

La Société a aussi recours à des swaps de taux d'intérêt et de devises pour couvrir soit le risque lié aux flux de trésorerie soit le risque de change de la dette à long terme.

La partie efficace de la variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés est comptabilisée à titre d'autres éléments du résultat global et la partie inefficace, le cas échéant, dans les états consolidés du résultat. La partie efficace de la variation de la juste valeur des dérivés est reclassée des autres éléments du résultat global aux états consolidés du résultat au moment où l'élément couvert est comptabilisé dans les états consolidés du résultat.

Coûts de couverture

La Société a choisi de comptabiliser l'élément report/déport et l'écart de conversion des contrats à terme et des swaps de devises en tant que coûts de couverture. Lorsque c'est le cas, les coûts (gains) différés de couverture, déduction faite de l'impôt sur les bénéfices applicable, sont comptabilisés en tant que composante séparée du cumul des autres éléments du résultat global et reclassés dans les états consolidés du résultat au moment où l'élément couvert est décomptabilisé.

Pour les exercices clos les 30 septembre 2024 et 2023 (les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

3. Sommaire des méthodes comptables significatives (suite)

AVANTAGES DU PERSONNEL

La Société administre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies et à cotisations définies.

Le coût des régimes à cotisations définies est passé en charges dans les états consolidés du résultat en fonction des cotisations payables par la Société au cours de l'exercice.

En ce qui a trait aux régimes à prestations définies, l'obligation au titre des prestations définies est calculée par des actuaires indépendants au moyen de la méthode des unités de crédit projetées. Les obligations au titre des prestations de retraite dans les bilans consolidés représentent la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies réduite de la juste valeur des actifs au titre de chaque régime. Les actifs au titre des prestations de retraite sont comptabilisés dans la mesure où la Société peut bénéficier de remboursements ou d'une réduction des cotisations futures. Les régimes de retraite qui sont capitalisés à même le paiement des primes d'assurance sont traités comme des régimes à cotisations définies, sauf si la Société a une obligation soit de verser directement les prestations lorsqu'elles deviennent exigibles, soit de verser d'autres montants si les actifs accumulés auprès de l'assureur ne couvrent pas tous les avantages futurs du personnel. Dans ces circonstances, le régime est traité comme un régime à prestations définies.

Les contrats d'assurance sont traités comme des actifs de régime d'un régime à prestations définies si les produits du contrat :

- ne peuvent servir qu'à financer les avantages du personnel;
- sont hors de portée des créanciers de la Société;
- ne peuvent pas être restitués à la Société, sauf si ces produits représentent un surplus d'actifs non nécessaires au respect de l'ensemble des obligations relatives aux avantages du personnel ou constituent un remboursement des avantages du personnel déjà payés par la Société.

Les contrats d'assurance qui ne respectent pas les critères susmentionnés sont traités comme des investissements non courants et sont inscrits à leur juste valeur comme des actifs financiers non courants dans les bilans consolidés.

Pour calculer le coût des régimes à prestations définies et leur valeur actualisée à l'aide d'évaluations actuarielles, il est nécessaire de formuler des hypothèses relatives entre autres aux taux d'actualisation, aux augmentations salariales futures et aux prestations de retraite, les taux d'inflation et la mortalité. Toute modification apportée aux hypothèses influera sur la valeur comptable des obligations au titre des prestations de retraite. Pour déterminer le taux d'actualisation approprié, la direction tient compte des taux d'intérêt des obligations de sociétés de première qualité libellées dans la devise dans laquelle les prestations seront versées et dont l'échéance se rapproche de celle de l'obligation de retraite concernée.

Le coût des services rendus au cours de la période est comptabilisé dans les coûts des services et frais de vente et d'administration des états consolidés du résultat. L'intérêt net calculé d'après le taux d'actualisation appliqué au passif ou à l'actif net au titre du montant net des prestations définies est comptabilisé comme une charge financière nette ou un revenu financier net. Si les avantages d'un régime sont modifiés ou si un régime fait l'objet d'une compression, la modification des avantages qui en résultent ayant trait à des services passés ou bien les gains ou les pertes liés à la compression sont comptabilisés immédiatement dans l'état consolidé du résultat. Les gains ou les pertes sur le règlement d'un régime à prestations définies sont comptabilisés au moment du règlement.

Les réévaluations des régimes à prestations définies comprennent les gains et les pertes actuariels, les changements dans l'effet du plafonnement de l'actif ainsi que le rendement des actifs des régimes à l'exclusion du montant compris dans l'intérêt net sur le passif ou l'actif net au titre des prestations définies. Les réévaluations sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global au cours de la période où elles sont réalisées.

Pour les exercices clos les 30 septembre 2024 et 2023 (les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

3. Sommaire des méthodes comptables significatives (suite)

ADOPTION D'UNE NORME COMPTABLE

Les modifications de normes suivantes ont été adoptées par la Société le 1^{er} octobre 2023.

Définition des estimations comptables (modifications d'IAS 8)

En février 2021, l'International Accounting Standards Board (IASB) a modifié IAS 8, *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs*, afin d'introduire une définition des estimations comptables et d'aider les entités à faire une distinction entre les changements de méthodes comptables et les changements d'estimations comptables. Cette distinction est importante car les modifications des méthodes comptables doivent être appliquées rétrospectivement tandis que les changements des estimations comptables sont pris en compte de façon prospective.

Impôt différé lié à des actifs et des passifs issus d'une même transaction (modifications d'IAS 12)

En mai 2021, l'IASB a modifié IAS 12, *Impôts sur le résultat*, afin de réduire la portée de l'exemption de comptabilisation initiale pour en exclure les transactions donnant lieu à des différences temporaires qui s'équivalent et se compensent.

La mise en œuvre de ces modifications de normes n'a eu aucune incidence sur les états financiers consolidés de la Société.

Réforme fiscale internationale – Modèle de règles du Pilier 2 (modifications d'IAS 12)

Le 23 mai 2023, l'IASB a modifié IAS 12, *Impôts sur le résultat*, de manière à tenir compte du modèle de règles du Pilier 2 visant la mise en place d'un impôt minimum mondial de 15 %. Les modifications de normes introduisent une exception temporaire concernant la comptabilisation de l'impôt différé et les informations à fournir à son égard, découlant de la mise en œuvre de la réforme fiscale internationale, qui a été mise en œuvre à compter de cette date.

Depuis le 31 mars 2024, la Société est assujettie à des obligations d'information supplémentaires concernant la charge d'impôt exigible au titre de l'impôt sur le résultat relativement au Pilier 2, ainsi qu'à l'obligation de fournir des informations qualitatives et quantitatives concernant l'exposition à l'impôt sur le résultat relativement au Pilier 2. La Société a effectué une évaluation de son exposition potentielle à l'impôt sur le résultat relativement au Pilier 2 sur la base de sa plus récente déclaration pays par pays et des états financiers de ses entités constitutives.

Le modèle de règles du Pilier 2 (modifications d'IAS 12) n'a pas eu d'incidence significative sur les états financiers consolidés de la Société.

MODIFICATIONS FUTURES DE NORMES COMPTABLES

Les modifications de normes suivantes sont entrées en vigueur le 1er octobre 2024 pour la Société.

Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants et informations au sujet de la dette à long terme assortie de clauses restrictives (modifications d'IAS 1)

En janvier 2020, l'IASB a publié des modifications d'IAS 1, *Présentation des états financiers*, qui précisent que le classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants doit être fondé sur les droits qui existent à la fin de la période de présentation de l'information financière, indépendamment du fait que la Société exercera ou non son droit de différer le règlement du passif. Par la suite, soit en octobre 2022, l'IASB a introduit des modifications additionnelles d'IAS 1, précisant que les clauses restrictives sur la dette à long terme, peu importe qu'elles aient été respectées ou non après la date de clôture, ne modifient pas le classement de la dette; les entités sont plutôt tenues de présenter de l'information sur ces clauses restrictives dans les notes afférentes à leurs états financiers.

Ententes de financement des fournisseurs (modifications d'IAS 7 et d'IFRS 7)

En mai 2023, l'IASB a modifié IAS 7, *Tableau des flux de trésorerie*, et IFRS 7, *Instruments financiers : informations à fournir*, de manière à introduire de nouvelles exigences d'information visant à améliorer la transparence entourant les ententes de financement des fournisseurs et leur impact sur les passifs, les flux de trésorerie et l'exposition sur les liquidités de la Société. Les nouvelles exigences d'information porteront notamment sur les modalités et conditions, la valeur comptable des passifs, les fourchettes d'échéances des paiements, les changements sans effet sur la trésorerie, ainsi que le risque de liquidité lié aux ententes de financement des fournisseurs.

La mise en œuvre de ces modifications de normes n'aura aucune incidence sur les états financiers consolidés de la Société.

Pour les exercices clos les 30 septembre 2024 et 2023

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

3. Sommaire des méthodes comptables significatives (suite)

MODIFICATIONS FUTURES DE NORMES COMPTABLES (SUITE)

Les modifications de normes suivantes ont été publiées et entreront en vigueur le 1^{er} octobre 2026 pour la Société et l'application anticipée est permise. La Société évaluera l'incidence de ces modifications de normes sur ses états financiers consolidés.

Classement et évaluation des instruments financiers (modifications d'IFRS 9 et d'IFRS 7)

En mai 2024, l'IASB a publié *Modifications touchant le classement et l'évaluation des instruments financiers*, qui modifie IFRS 9, *Instruments financiers* et IFRS 7, *Instruments financiers : informations à fournir*. Les modifications de normes clarifient qu'un passif financier est décomptabilisé à la date de règlement, plus précisément lorsque l'obligation qui lui est liée est éteinte, annulée ou expirée, ou lorsque le passif répond aux critères de décomptabilisation. De plus, elles clarifient le traitement des actifs financiers garantis par sûreté réelle et des instruments liés par contrat et elles introduisent des obligations d'information supplémentaires quant aux actifs et aux passifs financiers dont les modalités contractuelles font référence à une éventualité, et aux instruments de capitaux propres désignés comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Les nouvelles exigences seront appliquées rétrospectivement. L'entité est tenue de fournir des informations sur les actifs financiers dont la classe d'évaluation change du fait de ces modifications de normes.

La norme suivante a été publiée par l'IASB et entrera en vigueur le 1^{er} octobre 2027 pour la Société et l'application anticipée est permise. La Société évaluera l'incidence de cette norme sur ses états financiers consolidés.

IFRS 18 - Présentation et informations à fournir dans les états financiers

En avril 2024, l'IASB a publié IFRS 18, *Présentation et informations à fournir dans les états financiers*, qui remplacera IAS 1, *Présentation des états financiers*. La nouvelle norme comptable IFRS vise à améliorer la comparabilité et la transparence de la communication dans les états financiers. Bien qu'un certain nombre de sections d'IAS 1 aient été reprises dans IFRS 18, la norme introduit de nouvelles exigences en matière de présentation dans l'état du résultat net, y compris des totaux et des sous-totaux spécifiques. Elle requiert également la présentation d'indicateurs de performance financière définis par la direction utilisés dans les communications au public autres que les états financiers, et elle comprend de nouvelles exigences en matière de regroupement et de ventilation de l'information financière en fonction des rôles définis dans les états financiers primaires et les notes annexes. L'application rétrospective est exigée dans les états financiers annuels et intermédiaires.

4. Créances clients

	Au 30 septembre 2024	Au 30 septembre 2023
	\$	\$
Clients (note 32)	1 117 712	1 152 880
Crédits d'impôt et crédits d'impôt pour la R et D	149 955	157 668
Autres	130 735	114 569
	1 398 402	1 425 117

5. Fonds détenus pour des clients

	Au 30 septembre 2024	Au 30 septembre 2023
	\$	\$
Trésorerie (note 32)	233 584	269 792
Placements courants	50 000	80 000
Obligations non courantes (note 32)	223 196	138 935
	506 780	488 727

Pour les exercices clos les 30 septembre 2024 et 2023 (les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

6. Immobilisations corporelles

	Terrains et immeubles	Améliorations locatives	Mobilier, agencements et matériel	Matériel informatique	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Coût					
Au 30 septembre 2023	81 381	256 804	149 271	620 371	1 107 827
Ajout	6 032	17 724	12 253	72 515	108 524
Ajout – acquisitions d'entreprises (note 27)	_	96	196	1 086	1 378
Cessions/mises hors service	(10 236)	(27 142)	(19 273)	(86 710)	(143 361)
Écart de conversion	3 353	5 768	2 754	17 057	28 932
Au 30 septembre 2024	80 530	253 250	145 201	624 319	1 103 300
Amortissement cumulé					
Au 30 septembre 2023	26 979	165 260	94 710	431 602	718 551
Amortissement (note 24)	2 550	28 974	12 988	90 306	134 818
Dépréciation (note 24)	115	1 966	465	149	2 695
Cessions/mises hors service	(4 985)	(26 945)	(19 273)	(86 710)	(137 913)
Écart de conversion	1 324	4 284	1 368	11 350	18 326
Au 30 septembre 2024	25 983	173 539	90 258	446 697	736 477
Valeur comptable nette au 30 septembre 2024	54 547	79 711	54 943	177 622	366 823

	Terrains et immeubles	Améliorations locatives	Mobilier, agencements et matériel	Matériel informatique	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Coût					
Au 30 septembre 2022	77 371	262 972	152 083	598 725	1 091 151
Ajout	1 933	29 301	16 145	111 011	158 390
Cessions/mises hors service	(167)	(39 269)	(20 477)	(100 769)	(160 682)
Écart de conversion	2 244	3 800	1 520	11 404	18 968
Au 30 septembre 2023	81 381	256 804	149 271	620 371	1 107 827
Amortissement cumulé					
Au 30 septembre 2022	23 467	170 647	101 302	426 127	721 543
Amortissement (note 24)	3 234	28 697	12 675	98 759	143 365
Dépréciation (note 24)	_	2 163	423	_	2 586
Cessions/mises hors service	(167)	(39 269)	(20 477)	(100 769)	(160 682)
Écart de conversion	445	3 022	787	7 485	11 739
Au 30 septembre 2023	26 979	165 260	94 710	431 602	718 551
Valeur comptable nette au 30 septembre 2023	54 402	91 544	54 561	188 769	389 276

Pour les exercices clos les 30 septembre 2024 et 2023 (les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

7. Actifs au titre de droits d'utilisation

	Propriétés	Véhicules motorisés et autres	Matériel informatique	Total
	\$	\$	\$	\$
Coût				
Au 30 septembre 2023	1 022 910	199 501	38 943	1 261 354
Ajouts	46 289	41 968	208	88 465
Ajouts – acquisitions d'entreprises (note 27)	2 341	_	_	2 341
Changements des estimations et modifications des contrats de location	18 422	_	_	18 422
Cessions/mises hors service	(81 524)	(46 014)	(29 942)	(157 480)
Écart de conversion	34 574	6 156	965	41 695
Au 30 septembre 2024	1 043 012	201 611	10 174	1 254 797
Amortissement cumulé				
Au 30 septembre 2023	644 021	98 800	36 212	779 033
Amortissement (note 24)	89 198	35 507	1 910	126 615
Dépréciation (note 24)	10 119	_	_	10 119
Cessions/mises hors service	(80 766)	(41 970)	(29 942)	(152 678)
Écart de conversion	21 285	3 386	922	25 593
Au 30 septembre 2024	683 857	95 723	9 102	788 682
Valeur comptable nette au 30 septembre 2024	359 155	105 888	1 072	466 115

	Propriétés	Véhicules motorisés et autres	Matériel informatique	Total
	\$	\$	\$	\$
Coût				
Au 30 septembre 2022	1 049 445	180 164	40 689	1 270 298
Ajouts	32 772	48 883	1 030	82 685
Changements des estimations et modifications des contrats de location	13 940	_	_	13 940
Cessions/mises hors service	(101 670)	(36 792)	(3 121)	(141 583)
Écart de conversion	28 423	7 246	345	36 014
Au 30 septembre 2023	1 022 910	199 501	38 943	1 261 354
Amortissement cumulé				
Au 30 septembre 2022	610 007	88 923	36 247	735 177
Amortissement (note 24)	103 249	36 988	2 793	143 030
Dépréciation (note 24)	9 649	_	_	9 649
Cessions/mises hors service	(94 676)	(31 700)	(3 121)	(129 497)
Écart de conversion	15 792	4 589	293	20 674
Au 30 septembre 2023	644 021	98 800	36 212	779 033
Valeur comptable nette au 30 septembre 2023	378 889	100 701	2 731	482 321

Pour les exercices clos les 30 septembre 2024 et 2023 (les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

8. Coûts liés à des contrats

		Au 30 septembre 2024			Au 30 septembre 202		
	Coût	Amortissement Valeur et dépréciation comptable cumulés nette		Coût	Amortissement et dépréciation cumulés	Valeur comptable nette	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	
Coûts de transition	610 971	274 243	336 728	549 848	250 847	299 001	
Incitatifs	51 045	5 43 744 7 301 52		52 331	42 886	9 445	
	662 016	317 987	344 029	602 179	293 733	308 446	

9. Immobilisations incorporelles

	Logiciels	Logiciels développés en interne	Solutions d'affaires acquises	Solutions d'affaires développées en interne	Relations clients et carnet de commandes	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Coût						
Au 30 septembre 2023	228 673	110 225	90 139	841 740	1 248 069	2 518 846
Ajouts	50 534	7 720	_	100 810	_	159 064
Acquisitions d'entreprises (note 27)	69	_	_	_	124 330	124 399
Cessions/mises hors service	(26 301)	(5 806)	(9 672)	(20 221)	_	(62 000)
Écart de conversion	3 203	931	1 309	5 968	39 762	51 173
Au 30 septembre 2024	256 178	113 070	81 776	928 297	1 412 161	2 791 482
Amortissement et dépréciation cumulés						
Au 30 septembre 2023	175 238	75 187	67 954	474 462	1 102 902	1 895 743
Amortissement (note 24)	40 088	14 810	3 838	77 701	49 304	185 741
Dépréciation (note 24)	1 439	131	_	10 004	_	11 574
Cessions/mises hors service	(26 301)	(5 806)	(9 672)	(20 221)	_	(62 000)
Écart de conversion	2 647	666	1 200	2 517	34 819	41 849
Au 30 septembre 2024	193 111	84 988	63 320	544 463	1 187 025	2 072 907
Valeur comptable nette au 30 septembre 2024	63 067	28 082	18 456	383 834	225 136	718 575

	Logiciels	Logiciels développés en interne	Solutions d'affaires acquises	Solutions d'affaires développées en interne	Relations clients et carnet de commandes	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Coût						
Au 30 septembre 2022	238 940	104 486	78 580	734 021	1 231 393	2 387 420
Ajouts	33 963	9 130	19 811	111 894	_	174 798
Acquisitions d'entreprises (note 27b)	_	_	_	_	(8 951)	(8 951)
Cessions/mises hors service	(49 103)	(3 900)	(9 002)	_	_	(62 005)
Écart de conversion	4 873	509	750	(4 175)	25 627	27 584
Au 30 septembre 2023	228 673	110 225	90 139	841 740	1 248 069	2 518 846
Amortissement et dépréciation cumulés						
Au 30 septembre 2022	189 639	65 323	73 094	408 298	1 035 107	1 771 461
Amortissement (note 24)	30 475	13 421	3 274	69 053	47 824	164 047
Cessions/mises hors service	(49 103)	(3 900)	(9 002)	_	_	(62 005)
Écart de conversion	4 227	343	588	(2 889)	19 971	22 240
Au 30 septembre 2023	175 238	75 187	67 954	474 462	1 102 902	1 895 743
Valeur comptable nette au 30 septembre 2023	53 435	35 038	22 185	367 278	145 167	623 103

Pour les exercices clos les 30 septembre 2024 et 2023 (les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

10. Autres actifs non courants

	Au 30 septembre 2024	Au 30 septembre 2023
	\$	\$
Services non courants payés d'avance	24 061	28 674
Contrats d'assurance souscrits pour capitaliser les régimes de retraite à prestations définies et contrats d'assurance-vie – droit au remboursement (note 17)	19 675	19 458
Actifs au titre des prestations de retraite (note 17)	22 446	836
Dépôts	13 503	15 634
Frais de financement différés	2 425	2 531
Autres	28 330	17 643
	110 440	84 776

11. Actifs financiers non courants

	Au 30 septembre 2024	Au 30 septembre 2023
	\$	\$
Actifs au titre du régime de rémunération différée (notes 17 et 32)	112 270	88 076
Placements non courants (note 32)	24 209	17 113
Montants à recevoir à long terme	10 114	20 774
Instruments financiers dérivés non courants (note 32)	2 644	22 005
	149 237	147 968

Pour les exercices clos les 30 septembre 2024 et 2023 (les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

12. Goodwill

Les tableaux suivants présentent l'information sur les activités de la Société, lesquelles sont gérées au moyen des neuf secteurs opérationnels suivants : Ouest et Sud de l'Europe (principalement la France, le Portugal et l'Espagne); États-Unis (É.-U.) Secteur privé et gouvernements locaux; Canada; É.-U. Gouvernement fédéral américain; Scandinavie et Centre de l'Europe (Allemagne, Suède et Norvège); Royaume-Uni (R.-U.) et Australie; Finlande, Pologne et pays baltes; Nord-ouest et Centre-est de l'Europe (principalement les Pays-Bas, le Danemark et la République tchèque); et centres mondiaux de prestation de services en Asie-Pacifique (principalement l'Inde et les Philippines) (Asie-Pacifique).

Les secteurs opérationnels représentent la structure de gestion actuelle ainsi que la façon dont le principal décideur opérationnel, c'est-à-dire le président et chef de la direction de la Société, évalue les activités.

La Société a terminé le test de dépréciation annuel au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2024 et n'a constaté aucune perte de valeur.

Les variations du goodwill se présentaient comme suit :

	Ouest et Sud de l'Europe	ÉU. Secteur privé et gouvernements locaux	Canada	ÉU. Gouvernement fédéral américain	Scandinavie et Centre de l'Europe	RU. et Australie	Finlande, Pologne et pays baltes	Nord-ouest et Centre- est de l'Europe	Asie- Pacifique	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Au 30 septembre 2023	1 555 730	1 258 377	1 142 148	1 090 703	1 383 316	896 809	604 885	532 129	260 353	8 724 450
Acquisitions d'entreprises (note 27)	_	42 055	_	397 406	_	_	_	_	_	439 461
Écart de conversion	79 977	(2 175)		(3 813)	79 654	84 131	32 292	25 915	10 484	306 465
Au 30 septembre 2024	1 635 707	1 298 257	1 142 148	1 484 296	1 462 970	980 940	637 177	558 044	270 837	9 470 376

Hypothèses clés relatives au test de dépréciation du goodwill

Les hypothèses clés utilisées pour les UGT sont présentées dans les tableaux suivants pour les exercices clos les 30 septembre :

2024	Ouest et Sud de l'Europe	ÉU. Secteur privé et gouvernements locaux		ÉU. Gouvernement fédéral américain	Scandinavie et Centre de l'Europe	RU. et Australie	Finlande, Pologne et pays baltes	Nord-ouest et Centre- est de l'Europe	Asie- Pacifique
	%	%	%	%	%	%	%	%	%
CMPC avant impôt	10,3	11,4	10,9	10,3	10,0	11,5	10,3	10,2	17,8
Taux de croissance à long terme des flux de trésorerie des activités d'exploitation nets¹	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0

2023	Ouest et Sud de l'Europe	ÉU. Secteur privé et gouvernements locaux	Canada	ÉU. Gouvernement fédéral américain	Scandinavie et Centre de l'Europe	RU. et Australie	Finlande, Pologne et pays baltes	Nord-ouest et Centre- est de l'Europe	Asie- Pacifique
	%	%	%	%	%	%	%	%	%
CMPC avant impôt	11,7	11,9	11,0	10,3	12,1	13,7	12,2	12,1	20,3
Taux de croissance à long terme des flux de trésorerie des activités d'exploitation nets ¹	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0

¹ Le taux de croissance à long terme est établi en fonction du moins élevé entre la croissance selon des recherches publiées de l'industrie ou 2,0 %.

Pour les exercices clos les 30 septembre 2024 et 2023 (les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

13. Provisions

	Cessations d'emploi ¹	Passifs relatifs au démantèlement ²	Autres ³	Total
	\$	\$	\$	\$
Au 30 septembre 2023	5 719	19 972	18 472	44 163
Provisions additionnelles	70 153	1 326	16 307	87 786
Montants utilisés	(62 796)	(1 367)	(17 942)	(82 105)
Renversement de montants non utilisés	(1 587)	(1 206)	(3 366)	(6 159)
Ajustement du taux d'actualisation et intérêts théoriques	_	191	301	492
Écart de conversion	514	1 122	609	2 245
Au 30 septembre 2024	12 003	20 038	14 381	46 422
Tranche courante	11 797	4 110	11 564	27 471
Tranche non courante	206	15 928	2 817	18 951

¹Se reporter à la note 25, Programme d'optimisation des coûts, et à la note 27c, Investissements dans les filiales.

²Au 30 septembre 2024, les passifs relatifs au démantèlement étaient fondés sur des flux de trésorerie attendus de 20 483 000 \$ et ont été actualisés selon un taux moyen pondéré de 1,16 %. L'échéancier des paiements de ces obligations s'échelonnait entre un et dix-sept ans au 30 septembre 2024. Le renversement des montants non utilisés s'explique principalement par des règlements avantageux.

³ Au 30 septembre 2024, la catégorie Autres comprenait des provisions pour contrats générateurs de revenus, des contrats avec des fournisseurs déficitaires, inclus principalement dans le cadre du programme d'optimisation des coûts (note 25) et relativement aux frais connexes aux acquisitions et coûts d'intégration (note 27c), et également des litiges et réclamations.

Pour les exercices clos les 30 septembre 2024 et 2023 (les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

14. Dette à long terme

	Au 30 septembre 2024	Au 30 septembre 2023
	\$	\$
Billets de premier rang en devise américaine de 2014 de 473 025 \$ (350 000 \$ US) ¹	_	473 808
Billets de premier rang en devise américaine de 2021 de 810 900 \$ (600 000 \$ US) remboursables en septembre 2026 et de 540 600 \$ (400 000 \$ US) remboursables en septembre 2031 ²	1 342 758	1 342 714
Billets de premier rang en dollars canadiens de 2021 de 600 000 \$ remboursables en septembre 2028 ³	597 212	596 550
Billets de premier rang en dollars canadiens de 2024 de 300 000 \$ remboursables en septembre 2027 et de 450 000 \$ remboursables en septembre 2029 ⁴	746 144	_
Facilité d'emprunt à terme non garantie ⁵	_	676 886
Autre dette à long terme	2 194	10 363
	2 688 308	3 100 321
Tranche courante	999	1 158 971
	2 687 309	1 941 350

¹ En septembre 2024, la Société a remboursé les deux dernières séries des billets de premier rang non garantis émis en 2014 d'un montant de 350 000 000 \$ US (billets de premier rang en devise américaine de 2014), pour un montant total de 475 825 000 \$, et a réglé les swaps de devises connexes (note 32).

La Société dispose d'un montant de 1 500 000 000 \$ en vertu d'une facilité de crédit renouvelable non garantie échéant en novembre 2028. Cette facilité porte intérêt à des taux de référence variables majorés d'une marge variable établie d'après le ratio du levier financier de la Société. Au 30 septembre 2024, aucun montant n'avait été prélevé sur cette facilité. Un montant de 3 645 000 \$ de cette facilité a été donné en garantie de diverses lettres de crédit émises à des clients et à des tiers. Le 30 octobre 2024, la facilité de crédit renouvelable non garantie a été prolongée d'un an jusqu'au 30 octobre 2029 et peut être prolongée de nouveau. Aucun changement significatif n'a été apporté aux modalités, y compris les taux d'intérêt et les clauses restrictives bancaires. La facilité de crédit renouvelable non garantie contient des clauses restrictives qui obligent la Société à maintenir certains ratios financiers (note 33). Au 30 septembre 2024, la Société respectait ces clauses restrictives.

²Les billets de premier rang non garantis émis en 2021 d'un montant de 1 000 000 \$US (billets de premier rang en devise américaine de 2021) comprennent deux séries de billets de premier rang non garantis, avec une échéance moyenne pondérée de 4 ans et portant intérêt au taux moyen pondéré de 1,79 %. Au 30 septembre 2024, ces billets représentaient un montant de 1 351 500 000 \$\\$, moins les frais de financement.

³ Au 30 septembre 2024, un montant de 600 000 000 \$ avait été emprunté, moins les frais de financement. Les billets de premier rang non garantis émis en 2021 d'un montant de 600 000 000 \$ (billets de premier rang en dollars canadiens de 2021) viennent à échéance en septembre 2028, portant intérêt au taux de 2 10 %.

⁴ En septembre 2024, la Société a émis des billets de premier rang non garantis (billets de premier rang en dollars canadiens de 2024) pour un montant en capital total de 750 000 000 \$, moins les frais de financement. L'émission comprend deux séries de billets de premier rang non garantis, avec une échéance moyenne pondérée de 4 ans et portant intérêt au taux moyen pondéré de 4,08 %.

⁵ En décembre 2023, la Société a remboursé la totalité de sa facilité d'emprunt à terme non garantie de 500 000 000 \$ US pour un montant total de 670 350 000 \$. La Société a aussi réglé les swaps de devises connexes (note 32).

Pour les exercices clos les 30 septembre 2024 et 2023 (les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

15. Autres passifs non courants

	Au 30 septembre 2024	Au 30 septembre 2023
	\$	\$
Revenus différés	137 450	112 370
Passifs au titre du régime de rémunération différée (note 17)	124 447	97 745
Autres	39 185	33 477
	301 082	243 592

16. Impôt sur les bénéfices

	Exercices clos les 30 septembre	
	2024	2023
	\$	\$
Charge d'impôt exigible		
Charge d'impôt exigible pour l'exercice considéré	731 338	697 402
Ajustements comptabilisés au cours de l'exercice considéré au titre de la charge (du recouvrement) d'impôt des exercices antérieurs	12 998	(21 242)
Total de la charge d'impôt exigible	744 336	676 160
Recouvrement d'impôt différé		
Recouvrement d'impôt différé afférent à l'établissement et à la reprise de différences temporelles	(118 893)	(119 249)
Ajustements comptabilisés au cours de l'exercice considéré au titre (du recouvrement) de la charge d'impôt différé des exercices antérieurs	(27 207)	9 753
Total du recouvrement d'impôt différé	(146 100)	(109 496)
Total de la charge d'impôt sur les bénéfices	598 236	566 664

Le taux d'imposition effectif de la Société est différent du taux d'imposition combiné fédéral et provincial prévu par la loi au Canada, et il s'établit comme suit :

	Exercices clos les 30 septembre		
	2024	2023	
	%	%	
Taux d'imposition de la Société prévu par la loi	26,5	26,5	
Effet des écarts des taux d'imposition étrangers	(0,3)	(0,6)	
Entente finale avec les autorités fiscales et échéance des délais de prescription	(0,3)	(0,5)	
Éléments non déductibles et exempts d'impôt	0,3	0,1	
Comptabilisation des différences temporaires non comptabilisés antérieurement	(0,3)	_	
Charge d'impôt minimale	0,2	0,3	
Taux d'imposition effectif	26,1	25,8	

Pour les exercices clos les 30 septembre 2024 et 2023 (les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

16. Impôt sur les bénéfices (suite)

L'historique des soldes d'impôt différé se détaille comme suit :

	Au 30 septembre 2023	Ajouts provenant des acquisitions d'entreprises	Comptabilisé dans le bénéfice	Comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	Comptabilisé dans les capitaux propres	Écart de conversion et autres	Au 30 septembre 2024
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Fournisseurs et autres créditeurs, provisions et autres passifs non courants	43 673	_	8 844	_	_	683	53 200
Avantages fiscaux découlant des reports prospectifs de pertes fiscales	56 078	_	(7 265)	_	_	2 367	51 180
Rémunération à payer et passifs liés aux employés	68 926	_	12 102	_	(3 599)	1 392	78 821
Obligations au titre des prestations de retraite	27 243	_	795	(356)	_	(648)	27 034
Frais de recherche et de développement capitalisés	92 880	_	82 302	_	_	(715)	174 467
Obligations locatives	169 288	_	(16 919)	_	_	4 110	156 479
Immobilisations corporelles, coûts liés à des contrats, immobilisations incorporelles et autres actifs non courants	(123 717)	_	49 457	_	_	1 111	(73 149)
Actifs au titre de droits d'utilisation	(143 411)	_	23 077	_	_	(3 648)	(123 982)
Travaux en cours	(14 372)	_	(926)	_	_	(323)	(15 621)
Goodwill	(87 259)	_	(6 346)	_	_	(77)	(93 682)
Crédits d'impôt remboursables sur les salaires	(22 568)	_	(2 478)	_	_	103	(24 943)
Couvertures de flux de trésorerie	(4 010)	_	14 164	5 374	_	(1 468)	14 060
Autres	11 600	_	(10 707)	(3 462)	_	140	(2 429)
Impôt différé, montant net	74 351	_	146 100	1 556	(3 599)	3 027	221 435

	Au 30 septembre 2022	Ajouts provenant des acquisitions d'entreprises	Comptabilisé dans le bénéfice	Comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	Comptabilisé dans les capitaux propres	Écart de conversion et autres	Au 30 septembre 2023
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Fournisseurs et autres créditeurs, provisions et autres passifs non courants	40 214	_	4 007	_	_	(548)	43 673
Avantages fiscaux découlant des reports prospectifs de pertes fiscales	51 963	_	2 928	_	_	1 187	56 078
Rémunération à payer et passifs liés aux employés	51 136	_	14 531	_	2 623	636	68 926
Obligations au titre des prestations de retraite	19 517	_	(5 601)	13 078	_	249	27 243
Frais de recherche et de développement capitalisés	_	_	92 880	_	_	_	92 880
Obligations locatives	171 072	_	(5 750)	_	_	3 966	169 288
Immobilisations corporelles, coûts liés à des contrats, immobilisations incorporelles et autres actifs non courants	(151 054)	2 540	23 567	_	_	1 230	(123 717)
Actifs au titre de droits d'utilisation	(132 757)	_	(6 709)	_	_	(3 945)	(143 411)
Travaux en cours	(12 828)	_	(1 283)	_	_	(261)	(14 372)
Goodwill	(81 617)	_	(6 653)	_	_	1 011	(87 259)
Crédits d'impôt remboursables sur les salaires	(20 049)	_	(2 517)	_	_	(2)	(22 568)
Couvertures de flux de trésorerie	(10 398)	_	(55)	6 445	_	(2)	(4 010)
Autres	3 190	_	151	9 339	_	(1 080)	11 600
Impôt différé, montant net	(71 611)	2 540	109 496	28 862	2 623	2 441	74 351

Pour les exercices clos les 30 septembre 2024 et 2023 (les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

16. Impôt sur les bénéfices (suite)

Les montants au titre des soldes d'impôt différé sont présentés comme suit dans les bilans consolidés :

	Au 30 septembre 2024	Au 30 septembre 2023
	\$	\$
Actifs d'impôt différé	242 567	105 432
Passifs d'impôt différé	(21 132)	(31 081)
	221 435	74 351

Au 30 septembre 2024, la Société disposait de reports prospectifs de pertes fiscales opérationnelles totalisant 195 358 000 \$ (279 918 000 \$ au 30 septembre 2023) dont une tranche de 39 077 000 \$ (104 113 000 \$ au 30 septembre 2023) vient à échéance à diverses dates entre 2041 et 2043 et une autre de 156 281 000 \$ (175 805 000 \$ au 30 septembre 2023) n'a pas de date d'échéance. Au 30 septembre 2024, un actif d'impôt différé de 46 564 000 \$ (49 742 000 \$ au 30 septembre 2023) a été comptabilisé à l'égard d'une tranche de 180 647 000 \$ (187 865 000 \$ au 30 septembre 2023) de ces pertes. Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés seulement dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables contre lesquels les pertes fiscales non utilisées pourront être imputées. Au 30 septembre 2024, la Société avait des pertes fiscales opérationnelles non utilisées n'ayant pas de date d'échéance de 14 711 000 \$ (84 739 000 \$ au 30 septembre 2023) et aucune ayant une échéance (7 314 000 \$ au 30 septembre 2023).

Au 30 septembre 2024, la Société disposait de reports prospectifs de pertes fiscales autres que d'exploitation totalisant 470 177 000 \$ (424 736 000 \$ au 30 septembre 2023) n'ayant pas de date d'échéance. Au 30 septembre 2024, un actif d'impôt différé de 4 616 000 \$ (6 336 000 \$ au 30 septembre 2023) a été comptabilisé à l'égard d'une tranche de 17 869 000 \$ (24 806 000 \$ au 30 septembre 2023) de ces pertes. Au 30 septembre 2024, les pertes fiscales autres que d'exploitation non comptabilisées de la Société s'élevaient à 452 308 000 \$ (399 930 000 \$ au 30 septembre 2023).

Au 30 septembre 2024, la Société détenait de la trésorerie et des équivalents de trésorerie détenus par les filiales à l'étranger s'élevant à 1 315 252 000 \$ (1 365 975 000 \$ au 30 septembre 2023). Les répercussions fiscales du rapatriement de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, qui ne sont pas considérés comme réinvestis indéfiniment, ont été comptabilisées et n'auront pas d'incidence importante sur les liquidités de la Société. De plus, la Société n'avait pas comptabilisé de passifs d'impôt différé sur les bénéfices non distribués de 9 308 421 000 \$ (8 262 337 000 \$ au 30 septembre 2023) tirés de ses filiales à l'étranger, car ceux-ci étaient considérés comme étant réinvestis indéfiniment. À la distribution de ces bénéfices sous forme de dividendes ou autrement, la Société pourrait être assujettie à des impôts.

Pour les exercices clos les 30 septembre 2024 et 2023 (les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

17. Avantages du personnel

La Société administre divers régimes d'avantages postérieurs à l'emploi notamment des régimes de retraite à prestations définies et à cotisations définies ainsi que d'autres régimes d'avantages du personnel.

RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES

La Société administre des régimes de retraite à prestations définies principalement au profit de ses employés au Royaume-Uni, en France et en Allemagne ainsi que des régimes moins importants dans d'autres pays. Ces prestations sont fondées sur le salaire donnant droit à pension et sur le nombre d'années de service et sont pour la plupart financées à même les actifs détenus dans des fonds distincts.

Les régimes à prestations définies exposent la Société au risque de taux d'intérêt, au risque d'inflation, au risque de longévité, au risque de change et au risque de placement sur le marché.

La description qui suit traite principalement des régimes enregistrés au Royaume-Uni, en France et en Allemagne :

Royaume-Uni

Au Royaume-Uni, la Société a trois régimes de retraite à prestations définies distincts : le régime de retraite de CMG, le régime de retraite et d'assurance-vie de Logica et le régime de retraite à prestations définies de Logica.

Le régime de retraite de CMG est fermé aux nouveaux employés et les employés existants n'acquièrent plus de droits. Le régime de retraite et d'assurance-vie de Logica est encore ouvert, mais seulement aux employés qui sont issus de la fonction publique et qui disposent de régimes protégés. Le régime de retraite à prestations définies de Logica est fermé aux nouveaux employés et les employés existants n'acquièrent plus de droits. Le régime a été créé sur le modèle du régime en vigueur dans le secteur de l'électricité et vise les employés qui ont travaillé pour National Grid et Welsh Water dont les avantages étaient protégés.

Le régime de retraite et d'assurance-vie de Logica et le régime de retraite à prestations définies de Logica sont des régimes à cotisations patronales et salariales.

Les fiduciaires sont les dépositaires des régimes de retraite à prestations définies et sont responsables d'administrer ceux-ci, y compris les stratégies de placement. Les fiduciaires passent périodiquement en revue les politiques de placement et de répartition de l'actif. Ainsi, la politique du régime de retraite de CMG vise une répartition d'au plus 65 % d'actifs axés sur le rendement, comme des actions; la politique du régime de retraite et d'assurance-vie de Logica est d'investir 15 % des actifs au titre du régime dans des actions et 85 % dans des obligations; et la politique du régime de retraite à prestations définies de Logica est d'investir 10 % des actifs au titre du régime dans des actions et 90 % dans des obligations.

En vertu de la *Pensions Act 2004* du Royaume-Uni, des évaluations actuarielles formelles et complètes doivent être réalisées au moins tous les trois ans dans le but de déterminer le montant des cotisations que la Société devrait verser pour que le régime respecte son objectif défini par la loi, compte tenu des actifs déjà détenus. Dans l'intervalle, les fiduciaires doivent obtenir des mises à jour sur la capitalisation estimative sauf si le régime compte moins de 100 employés.

Les nouvelles évaluations actuarielles aux fins de la capitalisation des trois régimes de retraite à prestations définis ci-dessus étaient en cours au 30 septembre 2024 et les résultats devraient être disponibles d'ici la fin de l'exercice 2025. En attendant, la Société a suivi les évaluations actuarielles de 2022 au 30 septembre 2024 :

- L'évaluation actuarielle pour le régime de retraite de CMG a révélé un excédent de 36 812 000 \$. Elle a spécifié qu'aucune cotisation supplémentaire n'était requise afin d'atteindre les objectifs de capitalisation du régime. Depuis le 1^{er} janvier 2022, la Société n'a versé aucune cotisation au régime.
- L'évaluation actuarielle pour le régime de retraite et d'assurance-vie de Logica a révélé un excédent de 91 000 \$.
 Elle a spécifié qu'aucune cotisation supplémentaire n'était requise afin d'atteindre les objectifs de capitalisation du régime. Au cours de l'exercice 2024, la Société a versé un montant de 447 000 \$ pour couvrir les frais de service.
- L'évaluation actuarielle pour le régime de retraite à prestations définies de Logica a révélé un excédent de 18 901 000 \$. Elle a spécifié qu'aucune cotisation supplémentaire n'était requise afin d'atteindre les objectifs de capitalisation du régime. Depuis le 30 novembre 2019, la Société n'a versé aucune cotisation au régime.

Pour les exercices clos les 30 septembre 2024 et 2023 (les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

17. Avantages du personnel (suite)

RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES (SUITE)

France

En France, les prestations de retraite sont versées en vertu des dispositions du Code du travail. Au moment de leur départ à la retraite, les employés reçoivent une prestation en fonction du salaire et de leur ancienneté au sein de la Société sous la forme de montant forfaitaire.

Allemagne

En Allemagne, la Société a de nombreux régimes de retraite à prestations définies qui sont tous fermés aux nouveaux employés. Dans la majorité des régimes, les prestations sont versées sous forme de rente mensuelle à la retraite des employés. Dans quelques régimes, les employés reçoivent une prestation sous forme de montant forfaitaire au moment de leur départ à la retraite. Il n'existe aucune exigence obligatoire en matière de capitalisation. Les régimes sont capitalisés au moyen des cotisations de la Société. Dans le cas de certains régimes, des polices d'assurance sont souscrites pour capitaliser les régimes de retraite. Celles-ci ne sont pas admissibles à titre d'actifs au titre du régime et sont présentées à titre de droit au remboursement, à moins qu'elles fassent partie de fonds de soutien réassurés ou soient données en garantie aux employés.

Les tableaux suivants présentent les montants au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi inclus dans les bilans consolidés :

Au 30 septembre 2024	RU.	France	Allemagne	Autres	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Obligations au titre des prestations définies	(620 308)	(95 366)	(74 715)	(107 559)	(897 948)
Juste valeur des actifs des régimes	642 538	_	12 599	74 891	730 028
	22 230	(95 366)	(62 116)	(32 668)	(167 920)
Juste valeur du droit au remboursement			19 300	375	19 675
Actif (passif) net comptabilisé dans le bilan	22 230	(95 366)	(42 816)	(32 293)	(148 245)
Présenté à titre de :					
Autres actifs non courants (note 10)					
Contrats d'assurance souscrits pour capitaliser les régimes à prestations définies et contrats d'assurance-vie – droit au remboursement	_	_	19 300	375	19 675
Actifs au titre des prestations de retraite	22 230	_	_	216	22 446
Obligations au titre des prestations de retraite	_	(95 366)	(62 116)	(32 884)	(190 366)
	22 230	(95 366)	(42 816)	(32 293)	(148 245)
Au 30 septembre 2023	RU.	France	Allemagne	Autres	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Obligations au titre des prestations définies	(535 633)	(78 612)	(67 706)	(92 703)	(774 654)
Juste valeur des actifs des régimes	536 226		11 747	64 138	612 111
	593	(78 612)	(55 959)	(28 565)	(162 543)
Juste valeur du droit au remboursement			19 082	376	19 458
Actif (passif) net comptabilisé dans le bilan	593	(78 612)	(36 877)	(28 189)	(143 085)
Présenté à titre de :					
Autres actifs non courants (note 10)					
Contrats d'assurance souscrits pour capitaliser les régimes à prestations définies et contrats d'assurance-vie – droit au remboursement	_	_	19 082	376	19 458
Actifs au titre des prestations de retraite	593	_	_	243	836
Obligations au titre des prestations de retraite	_	(78 612)	(55 959)	(28 808)	(163 379)
	593	(78 612)	(36 877)	(28 189)	(143 085)

Pour les exercices clos les 30 septembre 2024 et 2023 (les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

17. Avantages du personnel (suite)

RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES (SUITE)

Obligations au titre des prestations définies	RU.	France	Allemagne	Autres	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Au 30 septembre 2023	535 633	78 612	67 706	92 703	774 654
Coût des services rendus au cours de l'exercice	946	6 114	373	6 732	14 165
Charge d'intérêts	30 561	3 378	2 738	5 009	41 686
Pertes actuarielles attribuables à des variations des hypothèses financières ¹	29 444	10 088	4 948	3 405	47 885
Pertes actuarielles attribuables à des variations des hypothèses démographiques ¹	_	111	_	338	449
(Gains actuariels) pertes actuarielles lié(e)s à l'expérience ¹	(1 222)	(5 100)	(787)	794	(6 315)
Cotisations des participants au régime	86	_	_	162	248
Prestations payées dans le cadre du régime	(27 712)	_	(503)	(3 536)	(31 751)
Prestations payées directement par l'employeur	_	(2 033)	(3 192)	(496)	(5 721)
Écart de conversion ¹	52 572	4 196	3 432	2 448	62 648
Au 30 septembre 2024	620 308	95 366	74 715	107 559	897 948
Obligations au titre des prestations définies des régimes non capitalisés	_	95 366	_	21 600	116 966
Obligations au titre des prestations définies des régimes capitalisés	620 308	_	74 715	85 959	780 982
Au 30 septembre 2024	620 308	95 366	74 715	107 559	897 948

Obligations au titre des prestations définies	RU.	France	Allemagne	Autres	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Au 30 septembre 2022	525 262	77 477	61 420	85 784	749 943
Coût des services rendus au cours de l'exercice	997	6 106	379	6 251	13 733
Charge d'intérêts	27 445	3 093	2 600	4 414	37 552
Coût des services passés	_	(288)	_	_	(288)
(Gains actuariels) pertes actuarielles attribuables à des variations des hypothèses financières ¹	(54 598)	(4 575)	65	(1 581)	(60 689)
(Gains actuariels) pertes actuarielles attribuables à des variations des hypothèses démographiques ¹	(12 077)	88	_	2	(11 987)
Pertes actuarielles (gains actuariels) lié(e)s à l'expérience ¹	33 349	(6 035)	2 571	3 496	33 381
Cotisations des participants au régime	76	_	_	170	246
Prestations payées dans le cadre du régime	(26 527)	_	(229)	(4 359)	(31 115)
Prestations payées directement par l'employeur	_	(2 565)	(2 992)	(747)	(6 304)
Écart de conversion ¹	41 706	5 311	3 892	(727)	50 182
Au 30 septembre 2023	535 633	78 612	67 706	92 703	774 654
Obligations au titre des prestations définies des régimes non capitalisés	_	78 612	_	18 132	96 744
Obligations au titre des prestations définies des régimes capitalisés	535 633	_	67 706	74 571	677 910
Au 30 septembre 2023	535 633	78 612	67 706	92 703	774 654

¹ Montants comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

Pour les exercices clos les 30 septembre 2024 et 2023 (les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

17. Avantages du personnel (suite)

RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES (SUITE)

Actifs des régimes et droit au remboursement	RU.	France	Allemagne	Autres	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Au 30 septembre 2023	536 226	_	30 829	64 514	631 569
Revenus d'intérêts sur les actifs au titre du régime	30 573	_	1 300	3 712	35 585
Cotisations patronales	426	2 033	2 804	7 714	12 977
Rendement des actifs compte non tenu des revenus d'intérêts ¹	50 973	_	(906)	1 579	51 646
Cotisations des participants au régime	86	_	_	162	248
Prestations payées dans le cadre du régime	(27 712)	_	(503)	(3 536)	(31 751)
Prestations payées directement par l'employeur	_	(2 033)	(3 192)	(496)	(5 721)
Frais d'administration payés dans le cadre du régime	(1 462)	_	_	_	(1 462)
Écart de conversion ¹	53 428	_	1 567	1 617	56 612
Au 30 septembre 2024	642 538	_	31 899	75 266	749 703
Actifs des régimes	642 538	_	12 599	74 891	730 028
Droit au remboursement	_	_	19 300	375	19 675
Au 30 septembre 2024	642 538	_	31 899	75 266	749 703

Actifs des régimes et droit au remboursement	RU.	France	Allemagne	Autres	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Au 30 septembre 2022	571 909	_	29 523	59 414	660 846
Revenus d'intérêts sur les actifs au titre du régime	29 902	_	1 283	3 370	34 555
Cotisations patronales	339	2 565	2 983	6 744	12 631
Rendement des actifs compte non tenu des revenus d'intérêts ¹	(84 003)	_	(1 668)	(12)	(85 683)
Cotisations des participants au régime	76	_	_	170	246
Prestations payées dans le cadre du régime	(26 527)	_	(229)	(4 359)	(31 115)
Prestations payées directement par l'employeur	_	(2 565)	(2 992)	(747)	(6 304)
Frais d'administration payés dans le cadre du régime	(1 779)	_	_	(5)	(1 784)
Écart de conversion ¹	46 309	_	1 929	(61)	48 177
Au 30 septembre 2023	536 226	_	30 829	64 514	631 569
Actifs des régimes	536 226	_	11 747	64 138	612 111
Droit au remboursement	_	_	19 082	376	19 458
Au 30 septembre 2023	536 226	_	30 829	64 514	631 569

¹ Montants comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

Pour les exercices clos les 30 septembre 2024 et 2023 (les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

17. Avantages du personnel (suite)

RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES (SUITE)

Les actifs des régimes à la fin des exercices se composent de ce qui suit :

Au 30 septembre 2024	RU.	Allemagne	Autres	Total
	\$	\$	\$	\$
Actions cotées	260 103	_	_	260 103
Obligations cotées	158 739	_	_	158 739
Trésorerie	3 123	_	68	3 191
Autres ¹	220 573	12 599	74 823	307 995
	642 538	12 599	74 891	730 028
Au 30 septembre 2023	RU.	Allemagne	Autres	Total
	\$	\$	\$	\$
Actions cotées	205 130	_	_	205 130
Obligations cotées	139 584	_	_	139 584
Trésorerie	5 566	_	76	5 642
Autres ¹	185 946	11 747	64 062	261 755
	536 226	11 747	64 138	612 111

¹Se composent principalement de fonds de placement cotés et de divers contrats d'assurance qui couvrent des obligations au titre des prestations définies.

Les actifs des régimes ne comprennent pas les actions de la Société, les biens immobiliers occupés par celle-ci ou tout autre actif utilisé par la Société.

Le tableau suivant présente la charge¹ comptabilisée dans les états consolidés du résultat :

	Exercices clos les 30 septembre		
	2024	2023	
	\$	\$	
Coût des services rendus au cours de l'exercice	14 165	13 734	
Coût des services passés	_	(288)	
Intérêts nets sur les obligations ou les actifs nets au titre des prestations définies	6 101	2 998	
Frais d'administration	1 462	1 784	
	21 728	18 228	

¹La charge a été comptabilisée à titre de coûts des services et frais de vente et d'administration totalisant 14 165 000 \$ et de charges financières nettes totalisant 7 563 000 \$ (note 26) (respectivement (13 446 000 \$ et 4 782 000 \$ pour l'exercice clos le 30 septembre 2023).

Pour les exercices clos les 30 septembre 2024 et 2023 (les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

17. Avantages du personnel (suite)

RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES (SUITE)

Hypothèses actuarielles

Le tableau suivant présente les principales hypothèses actuarielles calculées en moyennes pondérées pour les obligations au titre des prestations définies. Les taux d'actualisation, les augmentations salariales et de prestations de retraite futures, les taux d'inflation et les taux de mortalité présumés ont tous une incidence significative sur l'évaluation comptable :

Au 30 septembre 2024	RU.	France	Allemagne	Autres
	%	%	%	%
Taux d'actualisation	5,00	3,33	3,33	5,06
Augmentations salariales futures	0,31	4,10	2,50	2,74
Augmentations des prestations de retraite futures	3,01	_	2,10	0,31
Taux d'inflation	3,15	2,00	2,00	3,44
Au 30 septembre 2023	RU.	France	Allemagne	Autres
	%	%	%	%
Taux d'actualisation	5,60	4,20	4,06	5,62
Augmentations salariales futures	0,33	4,15	2,50	2,76
Augmentations des prestations de retraite futures	3,20	_	2,10	0,29
Taux d'inflation	3,39	2,10	2,00	3,46

La longévité moyenne après l'âge de 65 ans d'un employé actuellement âgé de 45 ans ou de 65 ans se présente comme suit :

Au 30 septembre 2024	RU.	Allemagne
	(er	années)
Longévité prévue des employés actuels âgés de 65 ans		
Hommes	22,1	21,0
Femmes	23,9	24,0
Longévité prévue des employés actuels âgés de 45 ans		
Hommes	23,5	24,0
Femmes	25,4	27,0
Au 30 septembre 2023	RU.	Allemagne
	(en a	années)
Longévité prévue des employés actuels âgés de 65 ans		
Hommes	22,0	21,0
Femmes	23,8	24,0
Longévité prévue des employés actuels âgés de 45 ans		
Hommes	23,4	24,0
Femmes	25,3	26,0

Pour les exercices clos les 30 septembre 2024 et 2023 (les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

17. Avantages du personnel (suite)

RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES (SUITE)

Hypothèses actuarielles (suite)

Diminution de un an de l'espérance de vie

Les hypothèses à l'égard des statistiques futures de mortalité sont établies d'après des conseils actuariels qui tiennent compte des statistiques et des résultats techniques publiés dans chaque pays. Pour l'exercice clos le 30 septembre 2024, les hypothèses relatives à la mortalité pour les principaux pays reposent sur les tables de mortalité après le départ à la retraite suivantes : 1) au Royaume-Uni, 100 % selon les taux de mortalité du modèle Vita Curves 2019, plus les projections du modèle CMI_2020 avec un paramètre de lissage (Sk) de 7,5, un paramètre d'ajout initial (A) de 0, une pondération nulle pour les données de 2020 (w2020=0) et un taux d'amélioration annuel à long terme d'au moins 1,25 % tant pour les hommes que pour les femmes; 2) en Allemagne, selon le Heubeck RT2018G et 3) en France, selon l'INSEE 2018-2020 (INSEE TVTD 2017-2019 pour l'exercice clos le 30 septembre 2023).

Les tableaux suivants présentent la sensibilité des obligations au titre des prestations définies aux changements dans les principales hypothèses actuarielles :

Au 30 septembre 2024	RU.	France	Allemagne
	\$	\$	\$
Augmentation de 0,25 % du taux d'actualisation	(18 334)	(2 927)	(1 796)
Diminution de 0,25 % du taux d'actualisation	19 263	3 056	1 874
Augmentation salariale de 0,25 %	181	3 151	23
Diminution salariale de 0,25 %	(179)	(3 029)	(21)
Augmentation de 0,25 % des prestations de retraite	10 675	_	948
Diminution de 0,25 % des prestations de retraite	(9 287)	_	(913)
Augmentation de 0,25 % du taux d'inflation	12 047	3 151	948
Diminution de 0,25 % du taux d'inflation	(11 798)	(3 029)	(913)
Augmentation de un an de l'espérance de vie	15 309	664	2 025
Diminution de un an de l'espérance de vie	(15 478)	(710)	(1 809)
Au 30 septembre 2023	RU.	France	Allemagne
	\$	\$	\$
Augmentation de 0,25 % du taux d'actualisation	(15 631)	(2 370)	(1 596)
Diminution de 0,25 % du taux d'actualisation	16 416	2 473	1 663
Augmentation salariale de 0,25 %	137	2 572	23
Diminution salariale de 0,25 %	(132)	(2 474)	(21)
Augmentation de 0,25 % des prestations de retraite	8 713	_	834
Diminution de 0,25 % des prestations de retraite	(8 503)	_	(805)
Augmentation de 0,25 % du taux d'inflation	12 348	5 660	834
Diminution de 0,25 % du taux d'inflation	(11 948)	(5 110)	(805)
Augmentation de un an de l'espérance de vie	12 614	943	1 702

L'analyse de sensibilité qui précède reposait sur une méthode qui extrapole l'incidence de modifications raisonnables apportées aux principales hypothèses à la fin de l'exercice sur les obligations au titre des prestations définies.

La durée moyenne pondérée résiduelle des obligations au titre des prestations définies se présente comme suit :

	Exercices clo	Exercices clos les 30 septembre		
	2024	2023		
		(en années)		
Royaume-Uni	13	13		
France	17	17		
Allemagne	10	10		
Autres	9	9		

(12801)

(1258)

(1530)

Pour les exercices clos les 30 septembre 2024 et 2023 (les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

17. Avantages du personnel (suite)

RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES (SUITE)

La Société s'attend à cotiser 8 616 000 \$ aux régimes à prestations définies au cours du prochain exercice, dont 369 000 \$ aux régimes du Royaume-Uni et 8 246 000 \$ à d'autres régimes.

RÉGIMES À COTISATIONS DÉFINIES

La Société administre également des régimes de retraite à cotisations définies. Dans certains pays, les cotisations sont versées dans les régimes de retraite gouvernementaux. Le coût des régimes de retraite à cotisations définies s'est élevé à 296 470 000 \$ en 2024 (282 284 000 \$ en 2023).

De plus, en Suède, la Société cotise au régime multiemployeurs, le régime de retraite d'Alecta SE (Alecta), lequel est un régime de retraite à prestations définies. Ce régime de retraite est classé à titre de régime à cotisations définies, étant donné qu'il n'existe pas d'informations suffisantes pour le comptabiliser à titre de régime à prestations définies. Alecta est dans l'incapacité d'établir exactement la répartition des actifs et des provisions pour chaque employeur. La quote-part de la Société du total des cotisations s'élevait à 0,72 % et ses adhérents représentent 0,48 % du nombre total des adhérents actifs au régime.

Alecta utilise un ratio de capitalisation collectif pour déterminer l'excédent ou le déficit du régime de retraite. Tout excédent ou déficit du régime touchera le montant des cotisations futures à payer. La capitalisation collective représente l'écart entre les actifs d'Alecta et les engagements envers les titulaires de polices et les personnes assurées. Le ratio de capitalisation collectif peut généralement varier entre 125 % et 175 %. Au 30 septembre 2024, le ratio de capitalisation collectif d'Alecta s'établissait à 163 % (178 % en 2023). La charge au titre du régime s'est élevée à 23 422 000 \$ en 2024 (25 311 000 \$ en 2023). La Société s'attend à cotiser 18 043 000 \$ au régime au cours du prochain exercice.

AUTRES RÉGIMES D'AVANTAGES DU PERSONNEL

Au 30 septembre 2024, le passif au titre de la rémunération différée totalisait 124 447 000 \$ (97 745 000 \$ au 30 septembre 2023) (note 15) et les actifs au titre de la rémunération différée totalisaient 112 270 000 \$ (88 076 000 \$ au 30 septembre 2023) (note 11). Le passif au titre de la rémunération différée se rapporte principalement aux régimes pour certains membres de la direction aux États-Unis. Certains régimes comprennent des actifs qui seront utilisés pour financer les passifs.

Pour le régime de rémunération différée aux États-Unis, une fiducie a été établie afin que les actifs au titre du régime soient distincts; cependant, dans le cas d'une faillite, les actifs sont sous réserve des droits des créanciers ordinaires de la Société. Ces actifs, composés de placements, changent de valeur selon les cotisations des employés et les variations de valeur des placements. Le changement de la valeur des passifs liés au régime est égal au changement de la valeur des actifs. Les actifs de la fiducie ainsi que les passifs connexes totalisaient 112 270 000 \$ au 30 septembre 2024 (88 076 000 \$ au 30 septembre 2023).

Pour les exercices clos les 30 septembre 2024 et 2023 (les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

18. Cumul des autres éléments du résultat global

	Au 30 septembre 2024	Au 30 septembre 2023
	\$	\$
Éléments qui seront reclassés ultérieurement dans le bénéfice net :		
Gains nets non réalisés découlant de la conversion des états financiers des établissements à l'étranger, déduction faite d'une charge d'impôt sur les bénéfices cumulée de 44 210 \$ (44 867 \$ au 30 septembre 2023)	896 259	534 321
Pertes nettes sur les swaps de devises ainsi que celles découlant de la conversion de la dette à long terme désignés comme couvertures des investissements nets dans des établissements à l'étranger, déduction faite d'un recouvrement d'impôt sur les bénéfices cumulé de 48 921 \$ (49 991 \$ au 30 septembre 2023)	(388 957)	(325 649)
Gains différés sur la couverture des swaps de devises, déduction faite d'une charge d'impôt sur les bénéfices cumulée de 2 907 \$ (1 754 \$ au 30 septembre 2023)	19 031	13 541
Gains nets (pertes nettes) non réalisés sur les couvertures de flux de trésorerie, déduction faite d'un recouvrement d'impôt sur les bénéfices cumulé de 1 421 \$ (déduction faite d'une charge d'impôt sur les bénéfices cumulée de 3 953 \$ au 30 septembre 2023)	(6 930)	11 524
Gains nets (pertes nettes) non réalisées sur les actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, déduction faite d'une charge d'impôt sur les bénéfices cumulée de 707 \$ (déduction faite d'un recouvrement d'impôt sur les bénéfices cumulé de 1 189 \$ au 30 septembre 2023)	2 447	(3 412)
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement dans le bénéfice net :		
Pertes de réévaluation nettes sur les régimes à prestations définies, déduction faite d'un recouvrement d'impôt sur les bénéfices cumulé de 24 817 \$ (25 173 \$ au 30 septembre 2023)	(70 597)	(71 350)
	451 253	158 975

Pour l'exercice clos le 30 septembre 2024, des gains nets non réalisés sur les couvertures de flux de trésorerie de 10 872 000 \$, déduction faite d'une charge d'impôt sur les bénéfices de 3 814 000 \$, auparavant classés dans les autres éléments du résultat global ont été reclassés dans les états consolidés du résultat (17 937 000 \$ et 6 278 000 \$, respectivement pour l'exercice clos le 30 septembre 2023).

Pour l'exercice clos le 30 septembre 2024, une tranche de 12 562 000 \$ des gains différés de couverture des swaps de devises, déduction faite d'une charge d'impôt sur les bénéfices de 1 919 000 \$, a aussi été reclassée dans les états consolidés du résultat (18 540 000 \$ et 2 832 000 \$, respectivement, pour l'exercice clos le 30 septembre 2023).

19. Capital-actions

Le capital social autorisé de la Société est composé d'un nombre illimité d'actions sans valeur nominale :

- Actions privilégiées de premier rang, pouvant être émises en série, comportant un droit de vote par action, chaque série ayant un rang égal aux autres séries, mais ayant priorité de rang quant au versement de dividendes sur les actions privilégiées de second rang, sur les actions subalternes classe A avec droit de vote et sur les actions classe B (à droits de vote multiples);
- Actions privilégiées de second rang, pouvant être émises en série, sans droit de vote, chaque série ayant un rang égal aux autres séries, mais ayant priorité de rang quant au versement de dividendes sur les actions subalternes classe A avec droit de vote et les actions classe B (à droits de vote multiples);
- Actions subalternes classe A avec droit de vote, comportant un droit de vote par action, de même rang que les actions classe B (à droits de vote multiples) quant au versement de dividendes et convertibles en actions classe B (à droits de vote multiples), sous réserve de certaines conditions, dans l'éventualité où certaines offres d'achat visant les actions classe B (à droits de vote multiples) se concrétisent;
- Actions classe B (à droits de vote multiples), comportant dix droits de vote par action, de même rang que les actions subalternes classe A avec droit de vote quant au versement de dividendes et convertibles en tout temps au gré du détenteur en actions subalternes classe A avec droit de vote.

Pour les exercices clos les 30 septembre 2024 et 2023 (les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

19. Capital-actions (suite)

Au cours des exercices 2024 et 2023, le nombre d'actions subalternes classe A avec droit de vote et d'actions classe B (à droits de vote multiples) émises et en circulation a évolué comme suit :

	Actions subalternes classe A avec droit de vote		Actions classe B (à droits de vote multiples)			Total
	Nombre	Valeur comptable	Nombre	Valeur comptable	Nombre	Valeur comptable
		\$		\$		\$
Au 30 septembre 2022	211 302 549	1 456 275	26 445 706	36 894	237 748 255	1 493 169
Libération d'actions détenues en fiducie	_	13 680	_	_	_	13 680
Achetées et détenues en fiducie	_	(74 455)	_	_	_	(74 455)
Émises par suite de l'exercice d'options sur actions	1 646 044	106 051	_	_	1 646 044	106 051
Rachetées et annulées	(6 234 096)	(61 265)	_	_	(6 234 096)	(61 265)
Au 30 septembre 2023	206 714 497	1 440 286	26 445 706	36 894	233 160 203	1 477 180
Libération d'actions détenues en fiducie	_	14 078	_	_	_	14 078
Achetées et détenues en fiducie	_	(66 847)	_	_	_	(66 847)
Émises par suite de l'exercice d'options sur actions	1 333 876	91 800	_	_	1 333 876	91 800
Rachetées et annulées	(6 597 158)	(45 878)	_	_	(6 597 158)	(45 878)
Conversion d'actions	2 322 948	3 241	(2 322 948)	(3 241)	_	_
Au 30 septembre 2024	203 774 163	1 436 680	24 122 758	33 653	227 896 921	1 470 333

a) Actions détenues en fiducie

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2024, 171 751 actions détenues en fiducie ont été libérées (172 018 au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2023), dont la valeur comptabilisée de 14 078 000 \$ (13 680 000 \$ au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2023) a été retirée du surplus d'apport.

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2024, la Société a réglé les obligations de retenue d'impôt des employés en vertu du régime d'unités d'actions par un paiement en trésorerie de 15 407 000 \$ (13 879 000 \$ pour l'exercice clos le 30 septembre 2023).

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2024, les fiduciaires, conformément aux modalités du régime d'unités d'actions et des contrats de fiducie, ont acheté sur le marché libre 463 364 actions subalternes classe A avec droit de vote de la Société (640 052 au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2023), pour une contrepartie en trésorerie totale de 66 847 000 \$ (74 455 000 \$ au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2023).

Au 30 septembre 2024, 2 601 356 actions subalternes classe A avec droit de vote étaient détenues en fiducie en vertu du régime d'unités d'actions (2 309 743 au 30 septembre 2023).

b) Exercices d'options sur actions

La valeur comptable des actions subalternes classe A avec droit de vote comprend un montant de 15 265 000 \$ qui correspond à une réduction du surplus d'apport et qui représente la valeur du coût de rémunération cumulé lié aux options sur actions exercées au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2024 (17 735 000 \$ au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2023).

c) Actions rachetées et annulées

Le 30 janvier 2024, le conseil d'administration de la Société a autorisé, avec l'approbation réglementaire ultérieure de la Bourse de Toronto, le renouvellement de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités, lui permettant de racheter aux fins d'annulation sur le marché libre jusqu'à 20 457 737 actions subalternes classe A avec droit de vote par l'entremise de la Bourse de Toronto, de la Bourse de New York et/ou d'autres types de plateformes de négociation ou autrement conformément à des dispenses émises par les autorités en valeurs mobilières. Les actions subalternes classe A avec droit de vote pouvaient être rachetées aux fins d'annulation dès le 6 février 2024 jusqu'au 5 février 2025 au plus tard, ou plus tôt si la Société procédait au rachat du nombre maximal d'actions subalternes classe A avec droit de vote visées par l'offre publique de rachat ou décidait de mettre fin à l'offre.

Pour les exercices clos les 30 septembre 2024 et 2023 (les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

19. Capital-actions (suite)

c) Actions rachetées et annulées (suite)

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2024, la Société a racheté aux fins d'annulation 1 965 800 actions subalternes classe A avec droit de vote (2 857 550 au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2023) dans le cadre de son offre publique prédécente et actuelle de rachat dans le cours normal de ses activités pour une contrepartie en trésorerie de 275 218 000 \$ (386 906 000 \$ au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2023). L'excédent du prix d'achat sur la valeur comptable, de l'ordre de 258 883 000 \$ a été imputé aux bénéfices non distribués (363 747 000 \$ au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2023).

De plus, le 30 septembre 2024, la Société a conclu une entente privée avec le fondateur et président exécutif du conseil de la Société ainsi qu'avec une société de portefeuille détenue en propriété exclusive en vue d'acheter aux fins d'annulation 1674 930 actions subalternes classe A avec droit de vote en vertu de l'offre publique actuelle de rachat dans le cours normal des activités pour une contrepartie totale de 250 000 000 \$ excluant des coûts de transactions de 370 000 \$. L'excédent du prix d'achat sur la valeur comptable, de l'ordre de 244 821 000 \$, a été imputé aux bénéfices non distribués. Le lot de 1674 930 actions subalternes classe A avec droit de vote, achetées aux fins d'annulation le 23 février 2024, comprenait 1266 366 actions classe B (à droits de vote multiples) converties en actions subalternes classe A avec droit de vote le 23 février 2024 par une société de portefeuille détenue en propriété exclusive par le fondateur et président exécutif du conseil de la Société. La transaction de rachat a été examinée et recommandée aux fins d'approbation par un comité indépendant du conseil d'administration de la Société après la réception d'une opinion externe sur le caractère raisonnable des modalités financières de la transaction, et a été ensuite approuvée par le conseil d'administration. Le rachat a été effectué aux termes d'une dispense émise par l'Autorité des marchés financiers et il est pris en compte dans la limite globale annuelle que la Société peut racheter dans le cadre de l'offre publique actuelle de rachat dans le cours normal des activités.

En outre, au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2024, la Société a racheté aux fins d'annulation, dans le cadre de l'offre publique actuelle de rachat dans le cours normal des activités, 2 887 878 actions subalternes classe A avec droit de vote détenues par la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ) pour une contrepartie en trésorerie totale de 400 000 000 \$ (3 344 996 et 400 000 000 \$, respectivement, au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2023). L'excédent du prix d'achat sur la valeur comptable, de l'ordre de 375 636 000 \$ a été imputé aux bénéfices non distribués (361 791 000 \$ au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2023). Le rachat a été effectué aux termes d'une dispense émise par l'Autorité des marchés financiers et il est pris en compte dans la limite globale annuelle d'actions que la Société peut racheter dans le cadre de l'offre publique actuelle de rachat dans le cours normal de ses activités.

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2024, la Société a payé et annulé 68 550 actions subalternes classe A avec droit de vote dans le cadre de son offre publique précédente de rachat dans le cours normal des activités, d'une valeur comptable de 558 000 \$ et pour une contrepartie en trésorerie totale de 9 177 000 \$, lesquelles ont été rachetées, mais n'avaient été ni payées ni annulées au 30 septembre 2023 (100 100 actions subalternes classe A avec droit de vote, 778 000 \$ et 10 291 000 \$ respectivement, au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2023, lesquelles ont été rachetées, ou ont fait l'objet d'un engagement de rachat, mais n'avaient été ni payées ni annulées au 30 septembre 2022).

Le 20 juin 2024, le gouvernement du Canada a adopté une nouvelle loi visant la mise en place de mesures fiscales liées au rachat de capitaux propres par les sociétés publiques. Cette loi exige qu'une société paie un impôt de 2,0 % sur la juste valeur marchande de ses actions rachetées. Le passif d'impôt peut être compensé par l'émission de nouveaux capitaux propres au cours de l'année d'imposition concernée. La mesure fiscale s'applique rétroactivement aux rachats et aux émissions de capitaux propres effectués à compter du 1^{er} janvier 2024. En date du 30 septembre 2024, la Société s'est conformée à cette nouvelle loi et a comptabilisé dans les autres créditeurs un montant de 13 565 000 \$ au titre des actions rachetées, déduction faite de l'émission des options sur actions ainsi qu'une réduction correspondante des bénéfices non distribués.

d) Conversion d'actions

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2024, le cofondateur et conseiller du président exécutif du conseil de la Société a converti un total de 900 000 actions classe B (à droits de vote multiples) en 900 000 actions subalternes classe A avec droit de vote.

De plus, au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2024, une société de portefeuille détenue en propriété exclusive par le fondateur et président exécutif du conseil de la Société a converti un total de 1 422 948 actions classe B (à droits de vote multiples) en 1 422 948 actions subalternes classe A avec droit de vote.

Pour les exercices clos les 30 septembre 2024 et 2023 (les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

19. Capital-actions (suite)

e) Dividendes

Le 5 novembre 2024, le conseil d'administration de la Société a approuvé le versement d'un dividende trimestriel en espèces de 0,15 \$ par action aux détenteurs des actions subalternes classe A avec droit de vote et des actions classe B (à droits de vote multiples). Ce dividende est payable le 20 décembre 2024 aux actionnaires inscrits à la fermeture des marchés le 20 novembre 2024. Le dividende est désigné comme un « dividende déterminé » aux fins de l'impôt canadien.

20. Paiements fondés sur des actions

a) Unités d'actions liées au rendement et unités d'actions restreintes

La Société maintient un régime d'unités d'actions, qui a été modifié le 30 avril 2024 afin de permettre l'attribution d'UALR et d'UAR. Aux termes du régime d'unités d'actions, le conseil d'administration peut attribuer :

- à certains employés et dirigeants des UALR qui leur donnent droit à une action subalterne classe A avec droit de vote pour chaque UALR. Les conditions liées à l'acquisition des droits et au rendement sont établies par le conseil d'administration à la date d'attribution. Les UALR expirent le jour ouvrable précédant le 31 décembre de la troisième année civile suivant la fin de l'exercice au cours duquel l'attribution a été effectuée, sauf en cas de départ à la retraite, de cessation d'emploi ou de décès. Sous réserve de l'atteinte d'objectifs de rendement, les droits rattachés aux UALR attribuées en vertu du régime d'unités d'actions s'acquièrent à la fin de la période de quatre ans.
- à certains employés et dirigeants des UAR qui leur donnent droit à une action subalterne classe A avec droit de vote pour chaque UAR. Aucune condition liée à l'acquisition des droits et au rendement n'est associée aux UAR. Les UAR expirent le jour ouvrable précédant le 31 décembre de la troisième année civile suivant la fin de l'exercice au cours duquel l'attribution a été effectuée, sauf en cas de départ à la retraite, de cessation d'emploi ou de décès. Les droits rattachés aux UAR attribuées en vertu du régime d'unités d'actions s'acquièrent à la fin de la période de quatre ans.

Les actions subalternes classe A avec droit de vote achetées dans le cadre du régime d'unités d'actions sont détenues en fiducie à l'intention des participants. Les fiducies, considérées comme des entités structurées, sont consolidées dans les états financiers consolidés de la Société, et le coût des actions achetées est comptabilisé en réduction du capital-actions (note 19).

Aucune UAR n'est actuellement en circulation aux termes du régime d'unités d'actions. Le tableau suivant présente des renseignements relatifs au nombre d'UALR en circulation attribuées par la Société aux termes du régime d'unités d'actions :

En cours au 30 septembre 2022	1 809 591
Attribuées ¹	899 511
Exercées (note 19)	(294 203)
Éteintes	(162 449)
En cours au 30 septembre 2023	2 252 450
Attribuées ¹	799 418
Exercées (note 19)	(280 265)
Éteintes	(243 403)
En cours au 30 septembre 2024	2 528 200

¹ Les UALR attribuées en 2024 avaient une juste valeur moyenne pondérée à la date d'attribution de 137,90 \$ par unité (112,49 \$ en 2023).

Pour les exercices clos les 30 septembre 2024 et 2023 (les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

20. Paiements fondés sur des actions (suite)

b) Options sur actions

En vertu du régime d'options sur actions de la Société, le conseil d'administration peut, à son gré, attribuer à certains employés, dirigeants et administrateurs de la Société et de ses filiales, des options sur actions leur permettant d'acquérir des actions subalternes classe A avec droit de vote de la Société. Le prix d'exercice est déterminé par le conseil d'administration et est égal au cours de clôture des actions subalternes classe A avec droit de vote à la Bourse de Toronto le jour précédant la date d'attribution. Les droits rattachés aux options sur actions deviennent généralement acquis sur une période de quatre ans après la date d'attribution, sous réserve de l'atteinte d'objectifs de rendement, et les options sur actions doivent être exercées dans un délai de dix ans, sauf en cas de départ à la retraite, de cessation d'emploi ou de décès. Au 30 septembre 2024, un total de 15 368 084 actions subalternes classe A avec droit de vote étaient réservées pour émission en vertu du régime d'options sur actions.

Le tableau suivant présente des renseignements relatifs aux options sur actions en cours attribuées par la Société :

		2024		2023
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré par action	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré par action
		\$		\$
En cours au début de l'exercice	5 211 472	70,21	6 882 845	66,36
Exercées (note 19)	(1 333 876)	57,38	(1 646 044)	53,65
Éteintes	(12 575)	97,84	(23 626)	99,78
Échues	(2 494)	98,65	(1 703)	102,70
En cours à la fin de l'exercice	3 862 527	74,53	5 211 472	70,21
Pouvant être exercées à la fin de l'exercice	3 699 805	73,51	4 772 088	67,46

Le prix moyen pondéré des actions à la date d'exercice des options sur actions exercées en 2024 s'établissait à 145,60 \$ (123,25 \$ en 2023).

Le tableau suivant résume l'information sur les options sur actions en cours attribuées par la Société au 30 septembre 2024 :

		Ор	tions en cours	Options pouvant	être exercées
Fourchette des prix d'exercice	Nombre d'options	Durée contractuelle moyenne pondérée à courir	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré
\$		(en années)	\$		\$
39,47 à 41,63	44 112	0,12	39,65	44 112	39,65
47,36 à 52,63	310 323	0,98	48,39	310 323	48,39
56,69 à 63,23	1 787 289	2,45	63,20	1 787 289	63,20
67,04 à 85,62	968 073	3,94	84,57	968 073	84,57
97,84 à 115,01	752 730	5,94	101,35	590 008	102,31
	3 862 527	3,36	74,53	3 699 805	73,51

c) Régime d'achat d'actions

En vertu du régime d'achat d'actions, la Société verse un montant correspondant à un pourcentage des cotisations de base des employés, jusqu'à concurrence de 3,50 %. Un employé peut verser des cotisations additionnelles en excédent des cotisations de base. Toutefois, la Société ne verse pas des cotisations d'un montant égal si l'employé verse des cotisations additionnelles. Les cotisations de l'employé et celles de la Société sont versées à un administrateur indépendant du régime qui achète des actions subalternes classe A avec droit de vote sur le marché libre au nom de l'employé par l'entremise de la Bourse de Toronto ou de la Bourse de New York.

Pour les exercices clos les 30 septembre 2024 et 2023

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

20. Paiements fondés sur des actions (suite)

d) Régime d'unités d'actions différées

Les membres externes du conseil d'administration (participants) peuvent recevoir une partie ou la totalité de leurs jetons de présence en UAD. Les droits rattachés aux UAD sont acquis immédiatement et doivent être exercés au plus tard le 15 décembre de l'année civile qui suit immédiatement l'année civile au cours de laquelle le participant cesse d'agir à titre d'administrateur. Chaque UAD donne le droit au porteur de recevoir un paiement en trésorerie égal au cours de clôture des actions subalternes classe A avec droit de vote à la Bourse de Toronto à la date de paiement. Au 30 septembre 2024, il y avait 110 412 UAD en cours (122 969 UAD au 30 septembre 2023).

e) Charges au titre des paiements fondés sur des actions

La charge au titre des paiements fondés sur des actions comptabilisée dans les coûts des services et frais de vente et d'administration est la suivante :

	Exercices clos le	Exercices clos les 30 septembre		
	2024	2023		
	\$	\$		
UALR	67 054	55 847		
Options sur actions	786	2 367		
Régime d'achat d'actions	181 989	169 418		
UAD	4 384	5 332		
	254 213	232 964		

21. Bénéfice par action

Le tableau suivant présente le calcul du bénéfice de base par action et du bénéfice par action après dilution pour les exercices clos les 30 septembre :

			2024			2023
		Nombre moyen pondéré d'actions en circulation ¹	Bénéfice par action	Bénéfice net	Nombre moyen pondéré d'actions en circulation ¹	Bénéfice par action
	\$		\$	\$		\$
De base	1 692 715	228 074 108	7,42	1 631 249	234 041 041	6,97
Incidence nette des options sur actions et UAR dilutives ²		3 598 753			3 661 040	
Dilué	1 692 715	231 672 861	7,31	1 631 249	237 702 081	6,86

¹Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2024, 6 528 608 actions subalternes classe A avec droit de vote rachetées aux fins d'annulation et 2 601 356 actions subalternes classe A avec droit de vote détenues en fiducie (respectivement 6 273 046 et 2 309 743 au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2023) ont été exclues du calcul du nombre moyen pondéré d'actions en circulation à compter de la date de la transaction.

22. Obligations de prestation qui restent à remplir

Les obligations de prestation qui restent à remplir ont trait aux obligations de prestation remplies partiellement ou non remplies dans le cadre d'accords à prix fixe comptabilisés selon la méthode du pourcentage d'avancement des travaux.

Le montant du prix de transaction affecté aux obligations de prestation qui restent à remplir au 30 septembre 2024 se chiffre à 1 179 804 000 \$ (982 531 000 \$ au 30 septembre 2023) et il devrait être comptabilisé dans les revenus, selon une moyenne pondérée, sur 1,7 année (2 années au 30 septembre 2023).

²Pour les exercices clos les 30 septembre 2024 et 2023, aucune option sur actions n'a été exclue du calcul du bénéfice par action après dilution puisque toutes les options sur actions étaient dilutives.

Pour les exercices clos les 30 septembre 2024 et 2023 (les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

23. Coûts des services et frais de vente et d'administration

	Exercices clos les 30 septembre	
	2024	2023
	\$	\$
Salaires et autres coûts liés aux employés ¹	9 156 779	8 870 235
Honoraires professionnels et autres coûts liés à la main-d'œuvre contractuelle	1 436 403	1 500 613
Coûts liés au matériel informatique, aux logiciels et aux centres de traitement des données	866 883	827 613
Coûts immobiliers	201 194	213 962
Amortissement et dépréciation (note 24)	522 308	506 122
Autres charges d'exploitation	76 163	63 876
	12 259 730	11 982 421

Déduction faite des crédits d'impôt pour la R et D et d'autres crédits d'impôt de 134 911 000 \$ en 2024 (159 390 000 \$ en 2023).

24. Amortissement et dépréciation

	Exercices clos les 30 septemb	
	2024	2023
	\$	\$
Amortissement des immobilisations corporelles (note 6)	134 818	142 653
Dépréciation des immobilisations corporelles (note 6)	115	_
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation (note 7)	126 615	143 030
Dépréciation des actifs au titre de droits d'utilisation (note 7)	_	2 274
Amortissement des coûts liés à des contrats relativement aux coûts de transition	59 191	55 194
Dépréciation des coûts liés à des contrats relativement aux coûts de transition	4 254	_
Amortissement des immobilisations incorporelles (note 9)	185 741	162 971
Dépréciation des immobilisations incorporelles (note 9)	11 574	_
Inclus dans les coûts des services et frais de vente et d'administration (note 23)	522 308	506 122
Amortissement des coûts liés à des contrats relativement aux incitatifs (présenté à titre de réduction des revenus)	2 806	2 793
Amortissement des frais de financement différés (présenté dans les charges financières)	630	816
Amortissement des primes et escomptes sur les placements liés aux fonds détenus pour des clients (présenté sur la base du montant net à titre d'augmentation des revenus)	(1 584)	(1 832)
Amortissement des immobilisations corporelles (présenté dans les coûts d'intégration) (note 6)	_	712
Dépréciation des immobilisations corporelles (présentée dans les coûts d'intégration) (note 6)	149	648
Dépréciation des immobilisations corporelles (présentée dans le programme d'optimisation des coûts) (notes 6 et 25)	2 431	1 938
Dépréciation des actifs au titre de droits d'utilisation (présentée dans les coûts d'intégration) (note 7)	_	5 143
Dépréciation des actifs au titre de droits d'utilisation (présentée dans le programme d'optimisation des coûts) (notes 7 et 25)	10 119	2 232
Amortissement des immobilisations incorporelles (présentée dans les coûts d'intégration) (note 9)	_	1 076
	536 859	519 648

Pour les exercices clos les 30 septembre 2024 et 2023 (les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

25. Programme d'optimisation des coûts

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2023, la Société a mis en place un programme d'optimisation des coûts afin d'accélérer les actions prises pour améliorer l'efficience opérationnelle, notamment par l'utilisation accrue de l'automatisation et des prestations mondiales, et d'adapter la taille de son portefeuille immobilier mondial.

Au 31 mars 2024, la Société a finalisé son programme d'optimisation des coûts pour un coût total de 100 027 000 \$, dont 91 063 000 \$ ont été engagés au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2024. Ces montants comprenaient des coûts liés aux cessations d'emplois de 69 500 000 \$ comptabilisées en tant que provisions pour cessation d'emploi (note 13), et des coûts liés aux locaux vacants de 21 563 000 \$, composés d'une charge de dépréciation d'actifs au titre de droits d'utilisation de 10 119 000 \$ (note 24), des coûts de 9 013 000 \$ liés à des contrats avec des fournisseurs déficitaires et une charge de dépréciation d'immobilisations corporelles de 2 431 000 \$ (note 24) liée à des améliorations locatives et au mobilier, aux agencements et au matériel.

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2023, la Société a comptabilisé des coûts de 8 964 000 \$. Ce montant comprenait des coûts liés aux cessations d'emploi de 2 613 000 \$, comptabilisées en tant que provisions pour cessation d'emploi (note 13), des coûts liés aux locaux vacants de 6 351 000 \$, composés d'une charge de dépréciation d'actifs au titre de droits d'utilisation de 2 232 000 \$ (note 24), des coûts de 2 181 000 \$ liés à des contrats avec des fournisseurs déficitaires et une charge de dépréciation d'immobilisations corporelles de 1 938 000 \$ (note 24) liée à des améliorations locatives et au mobilier, aux agencements et au matériel.

26. Charges financières nettes

	Exercices clos les	Exercices clos les 30 septembre	
	2024	2023	
	\$	\$	
Intérêts sur la dette à long terme	48 002	53 871	
Intérêts sur les obligations locatives	29 234	29 115	
Charges financières nettes liées aux régimes de retraite à prestations définies, montants nets (note 17)	7 563	4 782	
Autres charges financières	6 135	6 192	
Charges financières	90 934	93 960	
Revenus financiers	(63 045)	(41 497)	
	27 889	52 463	

27. Investissements dans les filiales

a) Acquisitions et cessions

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2024, la Société a fait les acquisitions suivantes :

- Le 10 octobre 2023, la Société a acquis la totalité des parts en circulation de Momentum Industries Holdings, LLC (Momentum) pour un prix d'achat total de 53 341 000 \$. Momentum est une entreprise de services de conseil en TI et en management spécialisée dans la transformation numérique, l'analyse de données et les services en mode délégué, établie aux États-Unis et ayant son siège social à Miami, en Floride.
- Le 3 juillet 2024, la Société a fait l'acquisition des activités de Celero Solutions (Celero) au service de coopératives de crédit partout au Canada, soit des ententes-cadres de services comprenant des services en mode délégué, des services bancaires de base et numériques ainsi que des services connexes en TI, pour un prix d'achat total de 19 067 000 \$.
- Le 13 septembre 2024, la Société a acquis la totalité des parts en circulation d'Aeyon LLC (Aeyon), une entreprise qui se spécialise dans la transformation numérique, la gestion et l'analyse de données et les services d'automatisation intelligente pour le gouvernement fédéral américain, établie aux États-Unis et ayant son siège social à Vienna, en Virginie, pour un prix d'achat total de 317 841 000 \$.

Ces acquisitions accroissent la présence de CGI dans leurs régions respectives et consolident le modèle de proximité client de CGI.

Pour les exercices clos les 30 septembre 2024 et 2023 (les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

27. Investissements dans les filiales (suite)

Le tableau suivant présente la juste valeur des actifs acquis et des passifs pris en charge à l'égard de toutes les acquisitions en fonction de la juste valeur des actifs corporels et incorporels identifiables acquis et des passifs pris en charge à la date d'acquisition.

	Aeyon	Autres	Total
	\$	\$	\$
Actifs courants	34 206	17 696	51 902
Immobilisations corporelles (note 6)	1 029	349	1 378
Actifs au titre de droits d'utilisation (note 7)	1 073	1 268	2 341
Immobilisations incorporelles ¹ (note 9)	101 856	22 543	124 399
Goodwill ² (note 12)	397 406	42 055	439 461
Passifs courants	(54 728)	(15 307)	(70 035)
Dette à long terme (note 28c)	(162 146)	_	(162 146)
Obligations locatives	(1 073)	(1 268)	(2 341)
	317 623	67 336	384 959
Trésorerie acquise	218	5 072	5 290
Actifs nets acquis	317 841	72 408	390 249
Contrepartie payée	317 841	65 414	383 255
Contrepartie à payer	_	6 994	6 994

¹ Les immobilisations incorporelles sont composées principalement des relations clients et le carnet de commandes.

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2024, la Société a finalisé l'évaluation de la juste valeur des actifs acquis et des passifs pris en charge de Momentum.

La juste valeur des actifs acquis et des passifs pris en charge de Celero et d'Aeyon est préliminaire et devrait être achevée dès que la direction aura recueilli tous les renseignements disponibles et jugés nécessaires pour finaliser cette répartition.

En fonction des résultats financiers historiques et en ne tenant pas compte des synergies financières, pour l'exercice clos le 30 septembre 2024, Aeyon aurait contribué à hauteur d'environ 265 000 000 \$ aux revenus et 8 000 000 \$ aux bénéfices nets de la Société si la date d'acquisition avait été le 1^{er} octobre 2023.

De plus, depuis la date d'acquisition, l'acquisition d'Aeyon a ajouté des revenus de 12 000 000 \$ et des bénéfices nets de 500 000 \$, aux résultats financiers de la Société.

b) Acquisitions d'entreprises réalisées au cours de l'exercice précédent

Il n'y a eu aucune acquisition ou cession significative au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2023.

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2024, la Société a payé 2 348 000 \$ relativement aux acquisitions réalisées au cours des exercices précédents.

² Le goodwill découlant des acquisitions représente principalement la valeur économique future liée à la main-d'œuvre acquise et les synergies avec les activités de la Société. Le goodwill est déductible aux fins de l'impôt.

Pour les exercices clos les 30 septembre 2024 et 2023 (les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

27. Investissements dans les filiales (suite)

c) Frais connexes aux acquisitions et coûts d'intégration

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2024, la Société a engagé des frais connexes aux acquisitions et coûts d'intégration de 5 866 000 \$. Ces frais comprenaient des frais connexes aux acquisitions liés aux honoraires professionnels de 2 437 000 \$. Les coûts d'intégration englobent des coûts liés aux locaux vacants de 947 000 \$, des coûts liés à la rationalisation de la redondance d'emplois de 653 000 \$, comptabilisés en tant que provisions pour cessation d'emploi (note 13), et d'autres coûts d'intégration au modèle opérationnel de CGI de 1 829 000 \$.

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2023, la Société a engagé des coûts d'intégration de 53 401 000 \$. Ces coûts englobaient des coûts liés aux locaux vacants de 10 774 000 \$, des coûts liés à la rationalisation de la redondance d'emplois de 23 226 000 \$, comptabilisés en tant que provisions pour cessation d'emploi (note 13), et d'autres coûts d'intégration au modèle opérationnel de CGI de 19 401 000 \$.

28. Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie

 La variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement et autres s'établit comme suit pour les exercices clos les 30 septembre :

	2024	2023
	\$	\$
Créances clients	106 360	(31 120)
Travaux en cours	(8 999)	76 554
Charges payées d'avance et autres actifs	4 466	3 547
Actifs financiers non courants	(24 423)	(9 911)
Fournisseurs et autres créditeurs	22 151	(130 172)
Rémunération à payer et passifs liés aux employés	(27 689)	(57 644)
Revenus différés	50 420	45 681
Impôt sur les bénéfices	(98 207)	105 577
Provisions	(594)	(10 129)
Passifs non courants	33 540	18 893
Instruments financiers dérivés	634	(682)
Obligations au titre de prestations de retraite	7 337	5 871
	64 996	16 465

b) Les activités d'exploitation et d'investissement hors trésorerie s'établissent comme suit pour les exercices clos les 30 septembre :

	2024	2023
	\$	\$
Activités d'exploitation		
Créances clients	(12)	_
Fournisseurs et autres créditeurs	35 992	32 392
Provisions	576	1 088
Autres passifs non courants	13 524	4 768
	50 080	38 248
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(11 158)	(14 374)
Ajouts, cessions/mises hors service, changements des estimations et modifications des contrats de location liés aux actifs au titre de droits d'utilisation	(110 778)	(86 691)
Ajouts d'immobilisations incorporelles	(40 908)	(28 944)
	(162 844)	(130 009)

Pour les exercices clos les 30 septembre 2024 et 2023 (les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

28. Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie (suite)

c) Les variations découlant des activités de financement s'établissent comme suit pour les exercices clos les 30 septembre :

			2024			2023
	Dette à long terme	Instruments financiers dérivés pour couvrir la dette à long terme	Obligations locatives	Dette à long terme	Instruments financiers dérivés pour couvrir la dette à long terme	Obligations locatives
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début de l'exercice	3 100 321	(97 575)	641 963	3 267 034	(146 215)	709 201
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement, compte non tenu des capitaux propres						
Augmentation de la dette à long terme	747 073	_	_	948	_	_
Remboursement de la dette à long terme et des obligations locatives	(1 154 878)	_	(146 762)	(79 150)	_	(161 211)
Remboursement de la dette prise en charge dans le cadre d'acquisitions d'entreprises des exercices précédents	(162 146)	_	_	(56 994)	_	_
Règlement d'instruments financiers dérivés (note 32)	_	38 943	_	_	2 921	_
Activités de financement hors trésorerie						
Ajouts, cessions/mises hors service et changements des estimations et modifications des contrats de location liés aux actifs au titre de droits d'utilisation	_	_	110 778	_		81 656
Ajouts liés aux acquisitions d'entreprises (note 27)	162 146	_	2 341	_	_	01 030
		68 132	18 914	(20 210)	— 45 719	15 997
Variations des taux de change	(6 715)	00 132		(38 218)	45 / 19	
Autres	2 507		(7 139)	6 701		(3 680)
Solde à la fin de l'exercice	2 688 308	9 500	620 095	3 100 321	(97 575)	641 963

d) Les intérêts payés et reçus et l'impôt sur les bénéfices payés sont classés dans les activités d'exploitation et s'établissent comme suit pour les exercices clos les 30 septembre :

	2024	2023
	\$	\$
Intérêts payés	102 180	130 570
Intérêts reçus	87 153	87 239
Impôt sur les bénéfices payé	740 325	480 607

e) La trésorerie et les équivalents de trésorerie étaient composés d'encaisse non affectée aux 30 septembre 2024 et 2023.

Pour les exercices clos les 30 septembre 2024 et 2023 (les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

29. Information sectorielle

Les tableaux ci-après présentent de l'information sur les activités de la Société en fonction de sa structure de gestion actuelle. Les résultats sectoriels sont présentés en fonction de l'endroit où sont exécutés les travaux selon le modèle de prestation de services par emplacement géographique (note 12).

Au 1^{er} octobre 2023, dans le cadre du programme d'optimisation des coûts, la Société a regroupé certaines activités administratives internes sous une fonction corporative, dont les revenus étaient auparavant présentés dans le secteur Asie-Pacifique. La Société a retraité l'information du secteur Asie-Pacifique pour la période comparative afin de se conformer à ce changement.

									Exercice cl	os le 30 septe	embre 2024
	Europe de l'Ouest et du Sud	Secteur privé et gouvernements locaux, ÉU.	Canada	Gouvernement fédéral américain	Scandinavie et Centre de l'Europe	RU. et Australie	Finlande, Pologne et pays baltes	Nord- ouest et Centre- est de l'Europe	Asie- Pacifique	Éliminations	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Revenus sectoriels	2 600 198	2 327 309	2 034 995	2 001 391	1 658 172	1 584 833	859 263	828 726	956 145	(174 880)	14 676 152
Bénéfice sectoriel avant les frais connexes aux acquisitions et coûts d'intégration, le programme d'optimisation des coûts, les charges financières nettes et la charge d'impôt sur les bénéfices¹	334 165	337 325	463 171	322 698	150 913	251 662	133 437	129 277	293 121	_	2 415 769
Frais connexes aux acquisitions et coûts d'intégration (note 27c)											(5 866)
Programme d'optimisation des coûts (note 25)											(91 063)
Charges financières nettes (note 26)											(27 889)
Bénéfice avant impôt sur les bénéfices											2 290 951

L'amortissement total de 523 530 000 \$ inclus dans les secteurs Europe de l'Ouest et du Sud, Secteur privé et gouvernements locaux, É.-U., Canada, Gouvernement fédéral américain, Scandinavie et Centre de l'Europe, R.-U. et Australie, Finlande, Pologne et pays baltes, Nord-Ouest et Centre-Est de l'Europe et Asie-Pacifique était respectivement de 71 807 000 \$, 97 552 000 \$, 60 132 000 \$, 60 779 000 \$, 86 683 000 \$, 44 999 000 \$, 37 700 000 \$, 34 970 000 \$, et 28 908 000 \$ pour l'année se terminant le 30 septembre 2024. La dépréciation des immobilisations incorporelles de 11 574 000 \$ comprend la dépréciation d'une solution commerciale dans le segment Secteur privé et gouvernements locaux É.-U. de 7 932 000 \$. Cet actif ne devrait plus générer d'avantages économiques futurs.

									Exercice of	los le 30 septe	embre 2023
	Europe de l'Ouest et du Sud	Secteur privé et gouvernements locaux, ÉU.	Canada	Gouvernement fédéral américain	Scandinavie et Centre de l'Europe	RU. et Australie	Finlande, Pologne et pays baltes	Nord- ouest et Centre- est de l'Europe	Asie- Pacifique	Éliminations	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Revenus sectoriels	2 605 926	2 277 996	2 064 659	1 935 238	1 648 356	1 455 529	828 951	755 901	904 038	(180 234)	14 296 360
Bénéfice sectoriel avant les frais connexes aux acquisitions et coûts d'intégration, le programme d'optimisation des coûts, les charges financières nettes et la charge d'impôt sur les bénéfices¹	355 578	339 410	477 502	306 362	127 320	216 517	110 583	101 871	277 598	_	2 312 741
Frais connexes aux acquisitions et coûts d'intégration (note 27c)											(53 401)
Programme d'optimisation des coûts (note 25)											(8 964)
Charges financières nettes (note 26)											(52 463)
Bénéfice avant impôt sur les bénéfices											2 197 913

L'amortissement total de 507 087 000 \$ inclus dans les secteurs Europe de l'Ouest et du Sud, Secteur privé et gouvernements locaux, É.-U., Canada, Gouvernement fédéral américain, Scandinavie et Centre de l'Europe, R.-U. et Australie, Finlande, Pologne et pays baltes, Nord-ouest et Centre-est de l'Europe et Asie-Pacifique était respectivement de 85 049 000 \$, 83 359 000 \$, 55 589 000 \$, 59 334 000 \$, 90 098 000 \$, 38 423 000 \$, 38 345 000 \$, 31 616 000 \$ et 25 274 000 \$ pour l'année terminée le 30 septembre 2023.

Pour les exercices clos les 30 septembre 2024 et 2023

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

29. Information sectorielle (suite)

Les méthodes comptables de chaque secteur opérationnel sont identiques à celles décrites à la note 3, Sommaire des méthodes comptables significatives. Les revenus intersectoriels sont évalués de la même manière que si ces revenus provenaient de tiers.

INFORMATION GÉOGRAPHIQUE

Le tableau suivant présente les revenus provenant de tiers selon l'emplacement géographique du client, ce qui diffère des revenus présentés selon les secteurs opérationnels en raison des revenus intersectoriels, pour les exercices clos les 30 septembre :

	2024	2023
	\$	\$
Europe de l'Ouest et du Sud		
France	2 253 580	2 277 088
Portugal	120 471	116 928
Espagne	118 693	114 341
Ailleurs	56 112	55 519
	2 548 856	2 563 876
ÉU. ¹	4 574 294	4 404 982
Canada	2 208 938	2 232 091
Scandinavie et Centre de l'Europe		
Allemagne	959 129	925 679
Suède	692 192	691 240
Norvège	110 025	123 366
	1 761 346	1 740 285
RU. et Australie		
RU.	1 722 485	1 588 665
Australie	71 481	90 576
	1 793 966	1 679 241
Finlande, Pologne et pays baltes		
Finlande	842 565	820 886
Ailleurs	70 958	49 564
	913 523	870 450
Nord-ouest et Centre-est de l'Europe		
Pays-Bas	633 337	571 757
Danemark	89 852	95 758
République tchèque	79 137	72 559
Ailleurs	65 789	61 854
	868 115	801 928
Asie-Pacifique		
Ailleurs	7 114	3 507
	7 114	3 507
	14 676 152	14 296 360

Les revenus provenant de tiers compris dans les secteurs opérationnels É.-U. Secteur privé et gouvernements locaux et É.-U. Gouvernement fédéral américain ont respectivement été de 2 564 710 000 \$ et 2 009 584 000 \$ en 2024 (2 461 366 000 \$ et 1 943 616 000 \$ en 2023).

Pour les exercices clos les 30 septembre 2024 et 2023 (les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

29. Information sectorielle (suite)

INFORMATION GÉOGRAPHIQUE (SUITE)

Le tableau suivant fournit des renseignements sur les immobilisations corporelles, les actifs au titre de droits d'utilisation, les coûts liés à des contrats et les immobilisations incorporelles selon leur emplacement géographique :

	Au 30 septembre 2024	Au 30 septembre 2023
	\$	\$
ÉU.	656 176	557 381
Canada	433 965	427 811
France	182 015	200 842
RU.	107 649	115 560
Suède	105 491	94 801
Finlande	101 137	100 212
Allemagne	94 704	85 013
Inde	65 185	65 664
Pays-Bas	54 552	49 570
Reste du monde	94 668	106 292
	1 895 542	1 803 146

INFORMATION RELATIVE AUX SERVICES

Le tableau suivant présente les revenus en fonction des services fournis par la Société pour les exercices clos les 30 septembre :

	2024	2023
	\$	\$
Services en TI et en gestion des processus d'affaires en mode délégué	8 041 857	7 674 460
Services de conseil en management et en stratégie TI et services d'intégration de systèmes	6 634 295	6 621 900
	14 676 152	14 296 360

RENSEIGNEMENTS SUR LES PRINCIPAUX CLIENTS

Les contrats conclus avec le gouvernement fédéral américain et ses diverses agences, inclus dans le secteur opérationnel Gouvernement fédéral américain, représentaient 1 994 150 000 \$ et 13,6 % des revenus pour l'exercice clos le 30 septembre 2024 (1 923 977 000 \$ et 13,5 % pour l'exercice clos le 30 septembre 2023).

Pour les exercices clos les 30 septembre 2024 et 2023

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

30. Transactions avec les parties liées

La Société est contrôlée par le fondateur et président exécutif du conseil.

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2024, la Société a conclu une transaction de rachat et des transactions de conversion d'actions avec des parties liées, comme il est expliqué à la note 19.

a) Transactions avec des filiales et d'autres parties liées

Les soldes et les transactions entre la Société et ses filiales ont été éliminés au moment de la consolidation. La Société détient la totalité des titres de participation de ses principales filiales.

Les principales filiales de la Société, dont les revenus représentent plus de 3 % des revenus consolidés, selon le modèle de prestation de services par emplacement géographique, sont les suivantes :

Nom de la filiale	Pays de constitution en société
CGI Technologies and Solutions Inc.	États-Unis
CGI France SAS	France
CGI Federal Inc.	États-Unis
CGI IT UK Limited	Royaume-Uni
CGI Information Systems and Management Consultants Inc.	Canada
Conseillers en gestion et informatique CGI inc.	Canada
CGI Deutschland B.V. & Co. KG	Allemagne
CGI Information Systems and Management Consultants Private Limited	Inde
CGI Sverige AB	Suède
CGI Suomi Oy	Finlande
CGI Nederland B.V.	Pays-Bas

b) Rémunération des dirigeants clés

La rémunération des dirigeants clés, qui sont actuellement définis comme les cadres supérieurs et le conseil d'administration de la Société, se présentait comme suit pour les exercices clos les 30 septembre :

	2024	2023
	\$	\$
Avantages du personnel à court terme	31 076	36 049
Paiements fondés sur des actions	40 209	30 701

Pour les exercices clos les 30 septembre 2024 et 2023 (les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

31. Engagements, éventualités et garanties

a) Engagements

Au 30 septembre 2024, la Société a conclu des ententes de service à long terme représentant un engagement total de 398 220 000 \$. Les paiements minimaux exigibles en vertu de ces ententes sont dus comme suit :

	\$
Moins de un an	191 651
De un an à trois ans	164 068
De trois à cinq ans	42 501
Plus de cinq ans	_

b) Éventualités

De temps à autre, la Société fait l'objet d'un certain nombre de poursuites, de vérifications, de litiges et réclamation, liés essentiellement à des risques fiscaux, à des litiges contractuels et à des réclamations d'employés, dans le cours normal de ses activités. Certaines de ces questions pourraient entraîner des coûts importants qui demeureront incertains jusqu'à ce qu'un ou plusieurs événements se réalisent ou non. Même si l'issue est difficile à prédire avec certitude, la Société n'a aucune raison de croire que le règlement de l'une ou l'autre de ces questions pourrait avoir une incidence négative importante sur la situation financière de la Société, sur ses résultats d'exploitation ou sur son aptitude à poursuivre l'une ou l'autre de ses activités commerciales. Les réclamations dont l'issue sera probablement défavorable sont comptabilisées dans les provisions.

De plus, la Société s'est engagée à fournir des services dans le cadre de contrats avec diverses agences gouvernementales. Certains de ces contrats sont soumis à des exigences juridiques et réglementaires étendues et, de temps à autre, des agences gouvernementales enquêtent afin de s'assurer que la Société mène ses activités conformément à ces exigences. Généralement, les agences gouvernementales peuvent modifier la portée de ces contrats ou y mettre fin à leur convenance. L'annulation ou la réduction de la portée d'un grand contrat ou projet avec le gouvernement pourrait avoir une incidence significative sur les résultats d'exploitation et sur la situation financière de la Société.

c) Garanties

Vente d'actifs et cession d'entreprises

Dans le cadre de la vente d'actifs et de la cession d'entreprises, la Société pourrait devoir dédommager des contreparties par suite, entre autres, de violations d'obligations contractuelles, de déclarations ou de garanties, d'atteinte aux droits de propriété intellectuelle ou de poursuites intentées contre des contreparties. Bien que certaines ententes précisent une limite de responsabilité globale, d'autres ne stipulent aucun plafond ni date d'échéance. Il est impossible de faire une évaluation raisonnable du montant maximal qui pourrait être versé en vertu de telles garanties. Le versement de ces montants dépend de la réalisation éventuelle d'événements dont la nature et la probabilité ne peuvent pas être déterminées à ce moment-ci. Au 30 septembre 2024, aucun montant n'avait été comptabilisé dans les bilans consolidés pour ces engagements d'indemnisation. La Société estime que l'obligation qui pourrait être engagée en relation avec ces garanties n'aurait pas une incidence significative sur ses états financiers consolidés.

Autres transactions

Dans le cours normal de ses activités, la Société peut fournir à certains clients, principalement à des entités gouvernementales, des cautionnements de soumission et des garanties de bonne exécution. En règle générale, la Société ne serait responsable des cautionnements de soumission que si elle refusait d'effectuer le travail une fois l'offre de soumission attribuée. La Société serait également responsable des garanties de bonne exécution en cas de défaut de l'exécution de ses engagements. Au 30 septembre 2024, a Société avait engagé un montant total de 49 441 000 \$ dans ces types de cautionnements. À sa connaissance, la Société se conforme à toutes ces garanties, et ce, pour tous les contrats de services pour lesquels il existe de telles garanties, et l'obligation totale, le cas échéant, qui pourrait être assumée en relation avec ces garanties n'aurait pas une incidence significative sur les résultats d'exploitation consolidés ou la situation financière de a Société.

De plus, la Société a émis des lettres de crédit totalisant 72 249 000 \$ en plus des lettres de crédit couvertes par la facilité de crédit renouvelable non garantie (note 14). Ces garanties sont nécessaires dans certains des contrats de la Société avec les clients.

Pour les exercices clos les 30 septembre 2024 et 2023 (les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

32. Instruments financiers

ÉVALUATIONS À LA JUSTE VALEUR

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Les techniques d'évaluation utilisées pour évaluer les instruments financiers sont les suivantes :

- La juste valeur des billets de premier rang en devise américaine de 2014, des billets de premier rang en devise américaine de 2021, des billets de premier rang en dollars canadiens de 2021, des billets de premier rang en dollars canadiens de 2024, de la facilité de crédit renouvelable non garantie, de la facilité d'emprunt à terme non garantie et de l'autre dette à long terme est évaluée en actualisant les flux de trésorerie attendus aux taux actuellement offerts à la Société pour des dettes ayant les mêmes échéances et conditions;
- La juste valeur des obligations non courantes comprises dans les fonds détenus pour des clients et des placements non courants est calculée en actualisant les flux de trésorerie futurs au moyen des données de marché observables, comme les courbes de taux d'intérêt ou les écarts de crédit, ou en fonction de transactions similaires dans des conditions de concurrence normale;
- La juste valeur des contrats de change à terme est établie au moyen des taux de change à terme à la fin de la période de présentation de l'information financière;
- La juste valeur des swaps de devises est établie d'après les données du marché (principalement les courbes de taux d'intérêt, des taux de change et des taux d'intérêt) pour calculer la valeur actualisée de tous les flux de trésorerie estimés;
- La juste valeur de la trésorerie, des équivalents de trésorerie, de la trésorerie comprise dans les fonds détenus pour des clients et des placements courants compris dans les actifs financiers courants est établie au moyen des cours observables: et
- La juste valeur des actifs au titre du régime de rémunération différée comptabilisés dans les actifs financiers non courants se fonde sur des cours des marchés et sur la valeur des actifs nets à la date de clôture.

Au 30 septembre 2024, aucun changement n'avait été apporté aux techniques d'évaluation.

Le tableau suivant présente les passifs financiers compris dans la dette à long terme (note 14), évalués au coût amorti classés selon la hiérarchie des justes valeurs :

		Au 30	Au 30	septembre 2023	
	Niveau	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
		\$	\$	\$	\$
Billets de premier rang en devise américaine de 2014	Niveau 2	_	_	473 808	464 806
Billets de premier rang en devise américaine de 2021	Niveau 2	1 342 758	1 223 120	1 342 714	1 132 649
Billets de premier rang en dollars canadiens de 2021	Niveau 2	597 212	564 768	596 550	503 984
Billets de premier rang en dollars canadiens de 2024	Niveau 2	746 144	759 375	_	_
Autre dette à long terme	Niveau 2	2 194	2 119	10 363	9 839
		2 688 308	2 549 382	2 423 435	2 111 278

Pour les autres actifs et passifs financiers évalués au coût amorti, la valeur comptable se rapproche de la juste valeur en raison de l'échéance à court terme de ces instruments financiers.

Pour les exercices clos les 30 septembre 2024 et 2023 (les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

32. Instruments financiers (suite)

ÉVALUATIONS À LA JUSTE VALEUR (SUITE)

Les actifs et les passifs financiers évalués à la juste valeur classés selon la hiérarchie des justes valeurs sont présentés dans le tableau ci-après :

	Niveau	Au 30 septembre 2024	Au 30 septembre 2023
		\$	\$
Actifs financiers			
Désignés à la juste valeur par le biais du bénéfice net			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Niveau 2	1 461 145	1 568 291
Trésorerie comprise dans les fonds détenus pour des clients (note 5)	Niveau 2	233 584	269 792
Actifs au titre du régime de rémunération différée (note 11)	Niveau 1	112 270	88 076
		1 806 999	1 926 159
Instruments financiers dérivés désignés comme instruments de couverture			
Instruments financiers dérivés courants compris dans les actifs financiers courants	Niveau 2		
Swaps de devises		_	83 626
Contrats de change à terme		5 055	12 505
Instruments financiers dérivés non courants (note 11)	Niveau 2		
Swaps de devises		_	16 130
Contrats de change à terme		2 644	5 875
		7 699	118 136
À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global			
Placements courants compris dans les actifs financiers courants	Niveau 2	3 279	7 332
Obligations non courantes comprises dans les fonds détenus pour des clients (note 5)	Niveau 2	223 196	138 935
Placements non courants (note 11)	Niveau 2	24 209	17 113
		250 684	163 380
Passifs financiers			
Instruments financiers dérivés désignés comme instruments de couverture			
Instruments financiers dérivés courants	Niveau 2		
Swaps de devises		_	2 183
Contrats de change à terme		13 073	2 330
Instruments financiers dérivés non courants	Niveau 2		
Swaps de devises		9 500	_
Contrats de change à terme		10 204	1 700
<u> </u>		32 777	6 213

Au cours des exercices clos les 30 septembre 2024 et 2023, aucun transfert n'a été effectué entre le niveau 1 et le niveau 2.

Pour les exercices clos les 30 septembre 2024 et 2023 (les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

32. Instruments financiers (suite)

RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché englobe plusieurs catégories de risques. La variation des facteurs de risque, tels que le risque de taux d'intérêt et le risque de change, a une incidence sur la juste valeur des actifs et passifs financiers.

Risque de taux d'intérêt

La Société court un risque de taux d'intérêt sur la valeur comptable de sa facilité de crédit renouvelable non garantie.

La Société analyse régulièrement son exposition au risque de taux d'intérêt en utilisant divers scénarios afin de simuler le refinancement ou le renouvellement de positions existantes. Selon ces scénarios, une variation du taux d'intérêt de 1 % n'aurait pas eu d'incidence significative sur le bénéfice net au 30 septembre 2024, étant donné que les billets de premier rang en devise américaine de 2014 ont été remboursés en totalité plus tôt en 2024, qu'aucun montant n'a été prélevé aux termes de la facilité de crédit renouvelable non garantie et que toutes les autres dettes en cours portent intérêt à des taux fixes.

Risque de change

La Société exerce ses activités à l'échelle internationale et est soumise aux risques liés à la fluctuation des taux de change. La Société réduit ce risque principalement grâce à la dette libellée en devises et aux instruments financiers dérivés, y compris des contrats de change à terme et des swaps de devises.

La Société couvre une partie de la conversion en dollars canadiens de ses investissements nets dans ses établissements aux États-Unis grâce aux billets de premier rang non garantis en devise américaine.

La Société couvre également une partie de la conversion de ses investissements nets dans ses établissements en Europe avec des swaps de devises.

Enfin, la Société conclut des contrats de change à terme pour couvrir la variabilité des divers taux de change relativement aux revenus futurs. Les relations de couverture sont désignées et documentées à leur mise en place, et leur efficacité fait l'objet d'appréciations trimestrielles au cours de l'exercice.

Pour les exercices clos les 30 septembre 2024 et 2023 (les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

32. Instruments financiers (suite)

RISQUE DE MARCHÉ (SUITE)

Risque de change (suite)

Au 30 septembre 2024, les billets de premier rang en devise américaine de 2021 d'une valeur comptable de 1 342 758 000 \$ et d'un montant nominal de 1 351 500 000 \$ sont désignés comme instruments de couverture pour couvrir des parties de l'investissement net de la Société dans ses établissements aux États-Unis.

Les tableaux suivants présentent les swaps de devises que la Société a conclus dans le but de gérer le risque de change auquel elle est exposée :

					Au	Au
					30 septembre 2024	30 septembre 2023
Montant nominal		Montant		_		
à recevoir	Taux à recevoir	nominal à payer	Taux à payer	Échéance	Juste valeur	Juste valeur
					\$	\$
Couvertures des	investissements net	s dans des établis	ssements en Europe			
				de septembre		
1 270 000 \$	de 1,62 % à 4,15 %	866 365 €	de (0,14) % à 3,70 %	2027 à 2029	(7 806)	22 966
136 274 \$	de 3,57 % à 3,63 %	£75,842	de 2,67 % à 2,80 %	septembre 2024	_	11 972
80 000 \$	4,15 %	609 940 kr	de 3,49 % à 3,51 %	septembre 2029	(1 694)	12 087
	investissements net erme non garantie	s dans des établis	ssements en Europe	et couvertures o	de flux de trésorerie	sur la facilité
	SOFR à un mois +					
500 000 \$ US	1,10 %	€443,381	de 1,14 % à 1,22 %	décembre 2023	_	44 386
Couvertures de f	flux de trésorerie sur	les billets de prer	nier rang en devise a	méricaine de 20	14	
215 000 \$ US	de 3,74 % à 4,06 %	284 793 \$	de 3,49 % à 3,81 %	septembre 2024	_	6 163
Total					(9 500)	97 574

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2024, la Société a conclu des swaps de devises fixe contre fixe de dollars canadiens en euros, dont le montant nominal était de 670 000 000 \$ liés aux billets de premier rang en dollars canadiens de 2024 dont la date d'échéance est septembre 2027 et septembre 2029. Les swaps de devises ont été désignés comme un instrument de couverture de l'investissement net de la Société dans ses établissements en Europe. En outre, au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2024, la Société a conclu des swaps de devises fixe contre fixe de dollars canadiens en couronnes suédoises, dont le montant nominal était de 80 000 000 \$ liés aux billets de premier rang en dollars canadiens de 2024 dont la date d'échéance est septembre 2029. Les swaps de devises ont été désignés comme un instrument de couverture de l'investissement net de la Société dans ses établissements en Suède.

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2024, la Société a réglé des swaps de devises dont le montant nominal était de 954 832 000 \$ pour un gain net de 38 943 000 \$. Ce montant comprend une tranche de 7 811 000 \$ liée à la couverture de flux de trésorerie comptabilisée dans les charges financières nettes et une tranche de 31 132 000 \$ liée à la couverture des investissements nets comptabilisée dans les autres éléments du résultat global et qui sera transférée dans le bénéfice net au moment de la cession de l'investissement net.

Pour les exercices clos les 30 septembre 2024 et 2023 (les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

32. Instruments financiers (suite)

RISQUE DE MARCHÉ (SUITE)

Risque de change (suite)

Au 30 septembre 2024, la Société détenait des contrats de change à terme pour couvrir son exposition aux variations des taux de change, dont les montants nominaux, les taux contractuels moyens et les échéances s'établissent comme suit :

		Taux contractue	ls moyens	Au 30 septembre 2024	Au 30 septembre 2023	
Contrats de change à terme	Montant nominal	Moins de un an	Plus de un an	Juste valeur	Juste valeur	
				\$	\$	
USD/INR	359 901 US\$	85,23	88,92	2 091	(973)	
CAD/INR	381 045 \$	64,11	65,75	314	4 497	
EUR/INR	112 863 €	94,45	99,84	(1 156)	5 076	
GBP/INR	107 169 £	106,93	112,11	(8 700)	3 501	
SEK/INR	157 427 kr	8,18	8,67	(720)	(33)	
GBP/EUR	202 819 £	1,18	_	(5 763)	649	
EUR/MAD	22 947 €	10,66	_	(548)	135	
EUR/CZK	16 771 €	24,64	25,05	(473)	(92)	
Autres	65 784 \$			(623)	1 590	
Total				(15 578)	14 350	

Le tableau qui suit présente la sensibilité du bénéfice net et des autres éléments du résultat global de la Société à une appréciation de 10 % de l'euro, du dollar américain, de la livre sterling et de la couronne suédoise. L'analyse de sensibilité sur le bénéfice net présente l'incidence des instruments financiers libellés en devises et tient compte d'un ajustement de conversion, à la fin de la période, en fonction d'une appréciation de 10 % des taux de change. L'analyse de sensibilité sur les autres éléments du résultat global présente l'incidence d'une appréciation de 10 % des taux de change sur la juste valeur des contrats de change à terme désignés comme couvertures de flux de trésorerie et sur les couvertures des investissements nets.

	2024 2023							
	Incidence de l'euro	Incidence du dollar américain	Incidence de la livre sterling	Incidence de la couronne suédoise	Incidence de l'euro	Incidence du dollar américain	Incidence de la livre sterling	Incidence de la couronne suédoise
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Augmentation du bénéfice net	150	1 359	1 179	521	1 384	3 598	692	466
Diminution des autres éléments du résultat global	(174 239)	(180 405)	(17 269)	(9 631)	(155 000)	(190 539)	(29 436)	(7 005)

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité ait des difficultés à s'acquitter des obligations liées aux passifs financiers qui sont réglés par la livraison d'un montant en trésorerie ou d'autres actifs financiers. La Société finance ses activités en combinant les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation, en faisant des prélèvements sur sa facilité de crédit renouvelable non garantie ainsi qu'en émettant des titres de créance et des actions. L'un des objectifs principaux de la direction est de maintenir un niveau optimal de liquidité grâce à une gestion active des actifs, des passifs et des flux de trésorerie. La Société fait un suivi régulier de ses prévisions de trésorerie pour veiller à ce que ses liquidités disponibles lui procurent une marge de manœuvre suffisante pour honorer ses obligations.

Pour les exercices clos les 30 septembre 2024 et 2023 (les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

32. Instruments financiers (suite)

RISQUE DE LIQUIDITÉ (SUITE)

Les tableaux suivants présentent la valeur comptable et les échéances contractuelles des portions du capital et des intérêts des passifs financiers. Tous les montants libellés en devises aux termes d'un contrat sont présentés sous la forme de montants équivalents en dollars canadiens selon le taux de change au comptant ou le taux variable de la fin de la période.

Au 30 septembre 2024	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	Moins de un an	De un an à trois ans	De trois ans à cinq ans	Plus de cinq ans
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Passifs financiers non dérivés						
Fournisseurs et autres créditeurs	999 790	999 790	999 790	_	_	_
Rémunération à payer et passifs liés aux employés	1 165 903	1 165 903	1 165 903	_	_	_
Billets de premier rang en devise américaine de 2021	1 342 758	1 462 053	24 191	847 526	24 868	565 468
Billets de premier rang en dollars canadiens de 2021	597 212	650 400	12 600	25 200	612 600	_
Billets de premier rang en dollars canadiens de 2024	746 144	879 191	30 623	361 245	487 323	_
Obligations locatives	620 095	697 298	173 061	254 475	166 326	103 436
Autre dette à long terme	2 194	2 312	1 028	823	197	264
Obligations liées aux fonds des clients	504 515	504 515	504 515	_	_	_
Passifs financiers dérivés						
Couvertures de flux de trésorerie liées aux revenus futurs	23 277					
Sorties de fonds		744 758	186 439	545 077	13 242	_
(Entrées de fonds)		(758 162)	(175 510)	(568 052)	(14 600)	_
Swaps de devises	9 500					
Sorties de fonds		1 496 435	26 090	353 834	1 116 511	_
(Entrées de fonds)		(1 518 971)	(40 681)	(381 060)	(1 097 230)	_
	6 011 388	6 325 522	2 908 049	1 439 068	1 309 237	669 168
Au 30 septembre 2023	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	Moins de un an	De un an à trois ans	De trois ans à cing ans	Plus de
Au 30 Septembre 2023	\$	\$	\$	\$	s ciriq aris	cinq ans \$
Passifs financiers non dérivés	*	•	•	*	•	•
Fournisseurs et autres créditeurs	924 659	924 659	924 659	_	_	_
Rémunération à payer et passifs liés aux employés	1 100 566	1 100 566	1 100 566	_	_	_
Billets de premier rang en devise américaine de 2014	473 808	492 722	492 722	_	_	_
Billets de premier rang en devise américaine de 2021	1 342 714	1 488 774	24 233	860 746	24 910	578 885
Billets de premier rang en dollars canadiens de 2021	596 550	663 000	12 600	25 200	625 200	_
Facilité d'emprunt à terme non garantie	676 886	687 419	687 419	_	_	_
Obligations locatives	641 963	722 284	221 877	238 009	139 275	123 123
Autre dette à long terme	10 363	10 448	8 353	1 328	449	318
Obligations liées aux fonds des clients	493 638	493 638	493 638	_	_	_
Passifs financiers dérivés						
Couvertures de flux de trésorerie liées aux revenus futurs	4 030					
Sorties de fonds		328 455	155 450	163 091	9 914	_
(Entrées de fonds)		(331 954)	(154 116)	(166 967)	(10 871)	_
Swaps de devises	2 183					
Sorties de fonds		93 311	93 311	_	_	_
(Entrées de fonds)		(91 353)	(91 353)	_		_
	6 267 360	6 581 969	3 969 359	1 121 407	788 877	702 326

Pour les exercices clos les 30 septembre 2024 et 2023 (les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

32. Instruments financiers (suite)

RISQUE DE LIQUIDITÉ (SUITE)

Au 30 septembre 2024, la Société détenait de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des fonds détenus pour des clients, des placements courants ainsi que des placements non courants totalisant 1 995 413 000 \$ (2 081 463 000 \$ au 30 septembre 2023). La Société disposait également d'un montant de 1 496 355 000 \$ en vertu d'une facilité de crédit renouvelable non garantie (1 495 858 000 \$ au 30 septembre 2023). Au 30 septembre 2024, les créances clients totalisaient 1 117 712 000 \$ (note 4) (1 152 880 000 \$ au 30 septembre 2023). Compte tenu des liquidités dont la Société dispose, en relation avec le calendrier de paiement des obligations, la direction estime que le risque de liquidité auquel la Société est exposée est faible.

RISQUE DE CRÉDIT

La Société est exposée au risque de crédit, c'est-à-dire le risque qu'une contrepartie ne puisse pas régler intégralement les montants à payer à la Société à leur échéance. Les instruments financiers qui pourraient exposer la Société à une concentration du risque de crédit sont la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les créances clients, les travaux en cours, les placements non courants et les instruments financiers dérivés dont la juste valeur est positive. Le risque de crédit maximal correspond en général à la valeur comptable de ces éléments présentée aux bilans consolidés.

La Société court un risque de crédit lié aux placements non courants en raison de l'incapacité éventuelle des emprunteurs à respecter les modalités rattachées à leurs obligations. La Société atténue ce risque en investissant principalement dans des obligations d'État et de sociétés de première qualité notées A- ou plus. L'application de l'exemption pour risque de crédit faible n'a pas eu d'incidence significative sur les états financiers consolidés de la Société.

La Société a des créances clients issues de diverses industries, notamment les suivantes : gouvernements; services financiers; manufacturier, distribution et détail; communications et services publics; et santé qui ne sont pas concentrées dans un secteur géographique en particulier. Ces industries peuvent être touchées par des facteurs économiques pouvant avoir une incidence sur les créances clients. Toutefois, la direction ne croit pas que la Société soit assujettie à un risque de crédit important compte tenu de son bassin vaste et diversifié de clients et du fait qu'aucune industrie ou région géographique en soi représente un risque de crédit important pour la Société. Jusqu'à présent, la Société n'a effectué aucune radiation importante et a maintenu de faibles ratios de créances irrécouvrables. L'application de l'approche simplifiée pour évaluer les pertes de crédit attendues pour ce qui est des créances clients et des travaux en cours n'a pas eu d'incidence significative sur les états financiers consolidés de la Société.

Le tableau ci-dessous présente l'âge des créances clients en souffrance :

	2024	2023
	\$	\$
En règle	1 005 651	1 034 795
En souffrance de 1 à 30 jours	71 445	82 536
En souffrance de 31 à 60 jours	18 352	17 630
En souffrance de 61 à 90 jours	11 957	9 925
En souffrance depuis plus de 90 jours	13 367	10 913
	1 120 772	1 155 799
Provision pour créances douteuses	(3 060)	(2 919)
	1 117 712	1 152 880

De plus, l'exposition au risque de crédit découlant de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et de la trésorerie comprise dans les fonds détenus pour des clients ainsi que des instruments financiers dérivés est limitée, car la Société fait surtout affaire avec un groupe diversifié d'institutions financières de première qualité et les contrats dérivés sont en général assujettis à des accords-cadres de compensation, comme ceux de l'International Swaps and Derivatives Association, qui prévoient le règlement net de tous les contrats en cours avec une contrepartie donnée en cas de défaillance.

Pour les exercices clos les 30 septembre 2024 et 2023 (les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

33. Gestion du risque de capital

La Société est exposée à des risques d'importance variée qui pourraient avoir une incidence sur sa capacité d'atteindre ses objectifs stratégiques de croissance. Les objectifs principaux du processus de gestion des risques de la Société visent à s'assurer que les risques sont correctement identifiés et que le capital est suffisant, compte tenu des risques présents.

La Société gère son capital de manière à assurer que les ressources en capital sont adéquates tout en maximisant le rendement pour les actionnaires en optimisant l'équilibre entre la dette et les capitaux propres. Au 30 septembre 2024, le total du capital géré s'élevait à 14 225 026 000 \$ (13 645 314 000 \$ au 30 septembre 2023). Le capital géré de la Société se compose de dette à long terme, incluant la tranche courante (note 14), d'obligations locatives, de trésorerie et d'équivalents de trésorerie, de placements courants, de placements non courants (note 11) et de capitaux propres. La Société structure son capital en fonction de la croissance prévue des affaires et de l'évolution de l'environnement économique. Lorsque des besoins en capitaux sont spécifiés, la direction de la Société propose des transactions en capital au Comité d'audit et de gestion des risques et au conseil d'administration de la Société afin d'obtenir leur approbation. La politique de gestion du risque de capital est identique à celle des périodes précédentes.

La Société fait un suivi du capital en révisant diverses mesures financières, incluant la dette nette/capitalisation.

La dette nette représente la dette (incluant la tranche courante et la juste valeur des instruments financiers dérivés de devises liés à la dette) et les obligations locatives moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements courants et les placements non courants. La capitalisation est définie par les capitaux propres plus la dette nette.

De plus, la Société est assujettie aux clauses restrictives et aux ratios que comprend sa facilité de crédit renouvelable non garantie. Les ratios sont les suivants :

- Un ratio de levier financier, qui est le ratio de la dette totale déduction faite de la trésorerie et des investissements en équivalents de trésorerie sur le BAIIA ajusté pour sa facilité de crédit renouvelable non garantie, pour les quatre derniers trimestres. Le BAIIA ajusté est la somme du bénéfice tiré des activités poursuivies avant les charges financières, l'impôt sur les bénéfices, l'amortissement, le programme d'optimisation des coûts et les frais connexes aux acquisitions et coûts d'intégration.¹
- Un ratio de couverture des intérêts et des loyers, qui est le ratio de BAIIAL pour les quatre derniers trimestres sur le total des charges financières et des loyers et charges locatives d'exploitation pour les mêmes périodes. Le BAIIAL correspond au BAIIA ajusté avant les charges locatives¹.

Ces ratios sont calculés sur une base consolidée. La Société croit que les résultats des ratios internes actuels correspondent aux objectifs de gestion du capital.

La Société se conforme à ces clauses restrictives et ratios, et fait un suivi continu de celles-ci. Les ratios sont aussi revus par le Comité d'audit et de gestion des risques sur une base trimestrielle. La Société n'est soumise à aucune autre exigence imposée par des tiers en matière de capital.

¹ Dans le cas d'une acquisition, l'information financière historique disponible de la société acquise sera utilisée dans le calcul des ratios.